

Agriculture

Revue sectorielle de planification écologique

Mars 2026

Les revues sectorielles de planification écologique contribuent au suivi et à l'atteinte de nos objectifs environnementaux

Ce document est le fruit d'un exercice de revue de planification écologique mené au second semestre 2025 par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), en collaboration avec les différents ministères concernés.

L'objectif de cet exercice est double :

- Évaluer **l'état d'avancement du secteur agricole et agroalimentaire par rapport aux cibles de planification écologique** et en analyser les causes. Le présent document présente ces constats chiffrés en transparence, afin d'alimenter le débat public.
- Informer une réflexion sur des **mesures de politiques publiques complémentaires** permettant de crédibiliser l'atteinte des cibles. Ces mesures pourront faire l'objet d'approfondissement et d'annonces si elles sont retenues et adoptées.

Une première revue agriculture et forêts a été réalisée en 2024, également disponible sur le site du SGPE.

Synthèse | Etat des lieux de l'avancement par rapport aux objectifs de planification écologique en agriculture au S2 2025 (1/3)

Principal indicateur

Progrès par rapport aux objectifs : ■ En ligne ■ A risque ■ Ecart significatif

Réduction de l'utilisation d'engrais minéraux azotés et de l'impact de la fertilisation sur les milieux	-15% d'engrais minéraux azotés consommés depuis 2020 vs cible de -30% à 2030¹	<p>Les livraisons d'engrais minéraux azotés ont diminué de -15% entre 2020 et 2024 (en tonnes d'azote), avec une baisse significative sur les campagnes 21/22 et 22/23 corrélée à un effet prix (emballage du marché fin 2021 lié aux tensions géopolitiques et à la hausse des prix de l'énergie). Une dynamique de long terme reste à assurer pour atteindre l'objectif de -30% à 2030 (SNBC), comme le montre la hausse observée sur 23/24. La France reste par ailleurs dépendante de l'importation d'engrais minéraux.</p>
Augmentation des surfaces cultivées en légumineuses (fixation symbiotique, autonomie protéique)	Stagnation à 1Mha de légumineuses vs cible de 2,7Mha à 2030²	<p>Les surfaces cultivées en légumineuses ont doublé depuis le lancement du plan protéines végétales 2014-2020, mais stagnent depuis 4 ans autour de 1 Mha (+2% sur 2020-2024), loin de l'objectif de 2,7 Mha à 2030 (ou 10% de la SAU) fixé par la LOSARGA², en raison de freins agronomiques, économiques et logistiques. La France reste dépendante de l'importation de protéines végétales pour l'alimentation animale, et principalement de soja (le taux d'auto-provisionnement en tourteaux en 2023 est de ~50%).</p>
Développement de l'élevage durable (réduction des émissions de GES, maintien des prairies, azote organique)	Décapitalisation trop rapide du cheptel bovin	<p>La réduction des émissions brutes de GES liées à l'élevage est en phase avec la trajectoire SNBC, mais elle est principalement tirée par la diminution excessive du cheptel bovin français, et non par l'amélioration des pratiques d'élevage. Ainsi, le report de la consommation vers la viande française issue d'élevages extensifs est un enjeu de souveraineté mais également de transition agroécologique (maintien des prairies permanentes, apport de matière organique locale).</p>
Réduction des émissions des bâtiments et machines agricoles	-6% depuis 2020 vs cible -25% à 2030³	<p>Après une faible réduction, les émissions de GES du sous-secteur des bâtiments et machines agricoles repartent à la hausse depuis 2023. Une tendance confirmée sur le S1 2025 avec +7% par rapport au S1 2024 selon les derniers chiffres du CITEPA. La décarbonation du parc roulant, notamment via l'électrification, reste marginale.</p>

Synthèse | Etat des lieux de l'avancement par rapport aux objectifs de planification écologique en agriculture au S2 2025 (2/3)

Principal indicateur

Progrès par rapport aux objectifs : ■ En ligne ■ A risque ■ Ecart significatif

Réduction de l'utilisation et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques (PPP)	-49% en HRI en 2023 par rapport à 2011-2013 vs cible -50% en 2030⁴	<p>Le HRI1, principal indicateur de suivi des objectifs de la stratégie Ecophyto 2030, atteint 51 en France en 2023, soit une baisse de 49% par rapport à la moyenne 2011-2013, en ligne avec l'objectif de -50%. Cette baisse traduit notamment l'effectivité des retraits européens d'approbations de substances actives. Les indicateurs complémentaires de suivi QSA et NODU sont cependant stables depuis 2020. La mise en œuvre de la stratégie Ecophyto 2030 demeure indispensable pour réduire durablement l'usage des PPP.</p>
Gestion durable de la ressource en eau	Risque d'effet ciseaux important entre disponibilité et besoins	<p>L'agriculture est le premier secteur consommateur d'eau douce (66%). Les scénarios de réchauffement de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) impliquent une baisse de la ressource en eau à 2050. En parallèle, les besoins en eau de l'agriculture vont augmenter sous l'effet du changement climatique, avec des risques de tensions locales. Face à cet effet ciseaux, le Plan Eau vise la stabilité des prélèvements pour l'irrigation entre la moyenne 2018-19-20 et 2030, nécessitant la mobilisation de plusieurs leviers : amélioration de la prospective et connaissance de la ressource, sobriété d'utilisation à l'hectare, partage concerté de la ressource, structuration de filières sobres en eau, et stockage contre les déséquilibres saisonniers locaux.</p>
Développement des couverts végétaux ou cultures intermédiaires	~3 Mha de couverts en 2020 vs cible 4,8 Mha en 2030¹	<p>La généralisation des couverts végétaux en interculture est un enjeu majeur pour atteindre les objectifs de planification écologique, notamment en matière de réduction des fuites d'azote vers les milieux, de renforcement de l'autonomie azotée et protéique, de production de biomasse, de stockage de carbone dans les sols, de gestions des flux hydrique / structuration des sols et de biodiversité. La SNBC prévoit ainsi une généralisation de la couverture des sols lorsqu'elle est techniquement possible, pour atteindre ~8,5 Mha à 2050 et 4,8Mha en 2030, contre ~3 Mha aujourd'hui.</p>
Développement de la méthanisation	~24 TWh de biogaz en 2024 aligné PPE²	<p>La PPE et la SNBC (en consultation) présentent des objectifs de production de biogaz ambitieux (44 TWh de biométhane injecté en 2030), reposant majoritairement sur le développement de couverts végétaux à vocation énergétique ainsi que la mobilisation de résidus de cultures et d'effluents d'élevage.</p>

Synthèse | Etat des lieux de l'avancement par rapport aux objectifs de planification écologique en agriculture au S2 2025 (3/3)

Principal indicateur

Progrès par rapport aux objectifs : ■ En ligne ■ A risque ■ Ecart significatif

<p>Développement des haies</p>	<p>Dégradation du linéaire selon les données disponibles, en cours de fiabilisation.</p>	<p>L'atteinte de l'objectif de +50 000 km de linéaire nets à 2030 par rapport à 2020 nécessite de stopper la dégradation des haies existantes et d'accompagner le développement du linéaire par la mise en place de pratiques de gestion durable et la structuration de filières permettant la valorisation économique des produits de la haie.</p>
<p>Développement de l'agriculture biologique et Haute Valeur Environnementale</p>	<p>~10% de la SAU en bio vs objectif de 21% à 2030 et hausse des déconversions³</p>	<p>Les surfaces cultivées en bio sont en baisse pour la 2e année consécutive. La part qu'elles représentent dans la surface agricole utile totale plafonne autour de 10% contre un objectif de 21% à 2030 et 25% à 2050 visé par la SNBC et le Plan Ambition Bio 2027. En parallèle, la consommation à domicile en France redémarre en valeur en 2024, tirée par les distributeurs spécialisés, l'artisanat et la vente directe tandis que la grande distribution poursuit son recul pour la 4^e année consécutive. HVE ralentit sa progression sur les 3 dernières années après une croissance exponentielle. La certification a été partiellement renforcée en 2023 afin de rehausser ses exigences environnementales. Une seconde phase de révision est en cours.</p>
<p>Evolution des régimes alimentaires vers une alimentation saine et durable</p>	<p>~6% d'achats bio au total vs cible à 12%⁴ ~12% d'achats bio en restauration collective vs cible à 20%⁵</p>	<p>La consommation alimentaire doit encore évoluer pour soutenir les changements de pratiques amont et atteindre les recommandations nutritionnelles du PNNS. La consommation de légumes secs diminue alors qu'elle devrait être multipliée par 2,2 en 2030 pour respecter les objectifs de la SNANC. La consommation de viande bovine diminue légèrement avec un report vers la volaille, mais la quantité de viande importée reste conséquente (déficit commercial de ~750 M€ sur la viande bovine en 2024). En restauration collective, la part des achats de produits durables et de qualité dont bio n'atteint pas encore les cibles EGalim : sur les 40% de cantines ayant télédéclaré en 2024 (x2 vs 2023), on estime à 28% la part des produits durable et de qualité dont 12% de bio.</p>
<p>Souveraineté alimentaire / résilience des exploitations agricoles et des IAA</p>	<p>-350M€ de déficit de la balance commerciale agro-alimentaire sur janvier – septembre 2025⁶</p>	<p>La balance commerciale agroalimentaire affiche un déficit de ~350M€ sur les 9 premiers mois de 2025, avec un risque de décrochage annuel inédit depuis près de 50 ans. La France est autosuffisante pour la majorité des filières, mais présente une dépendance croissante pour certaines productions (ex., volailles, poissons), et voit sa balance commerciale, historiquement excédentaire, se dégrader rapidement. En amont, la France demeure fortement dépendante des importations d'engrais minéraux notamment azotés et de protéines végétales pour l'alimentation animale, ce qui crée une vulnérabilité pour les exploitants face à la forte volatilité des cours internationaux.</p>

Les objectifs de planification écologique en agriculture

La planification écologique vise également des objectifs socio-économiques dont le renforcement de notre souveraineté

Objectifs de planification environnementaux, économiques et sociaux en agriculture et principaux indicateurs (non exhaustifs)

Réduire les émissions de GES et contribuer au puits de carbone

-17% d'émissions nationales brutes de GES du secteur en 2030 vs 2020 (-47% en 2050)¹

-30% d'engrais minéraux azotés utilisés en 2030 vs 2020 (-50% en 2050)¹

~2,7M ha en légumineuses en 2030 soit 10% de la SAU² et x2,5 par rapport à 2020

Réduire l'impact sur les écosystèmes (sols, eau, biodiversité, etc.)

-50% des usages et risques globaux liés aux produits phytopharmaceutiques³

21% de SAU en Agriculture Biologique en 2030 (25% en 2050)^{1,2}

Adapter l'agriculture au changement climatique

Stabilisation des prélèvements en eau agricoles à 2030 vs moyenne 2018-19-20⁴

+1,8M ha de couverts végétaux en 2030 (et + de 5M en 2050)¹

+50 000 kml nets de haies⁵

Tendre vers une alimentation saine et durable

Réduction de l'empreinte carbone de l'alimentation (environ -30% à 2030 et -50% à 2050 vs 2010)¹

Évolution des régimes alimentaires selon le PNNS, incluant une diversification des sources de protéines⁶

12% de bio en valeur en moyenne sur l'ensemble des circuits de consommation⁶

50% de produits de qualité et **20%** de produits bios⁷ en restauration collective

Renforcer notre souveraineté alimentaire et énergétique

~60 TWh de biocarburants et 100 TWh de biométhane à 2050 produits en mobilisant la biomasse nationale¹

Autonomie protéique en 2050²

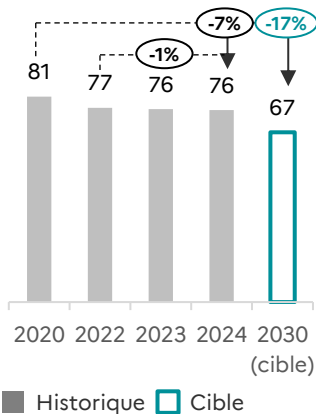
+5 points de souveraineté en fruits et légumes à 2030 (10 en 2035)⁸

Les principales trajectoires sont en amélioration mais l'atteinte des cibles nécessite des changements structurels

Objectifs de planification environnementaux, économiques et sanitaires en agriculture et principaux indicateurs (non exhaustifs)

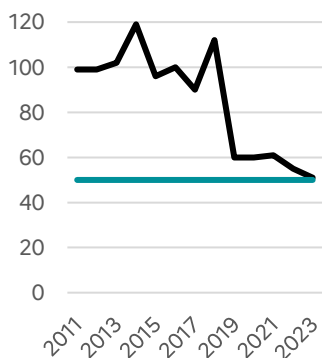
Réduire les émissions de GES et contribuer au puits de carbone

Emissions gaz à effet de serre de l'agriculture (Mt éqCO₂)¹



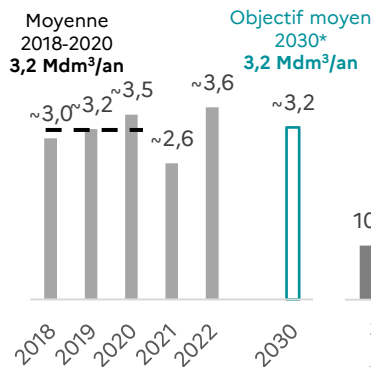
Réduire l'impact sur les écosystèmes (sols, eau, biodiversité, etc.)

Evolution de l'indicateur HRI1
Base 100 : 2011-2013²



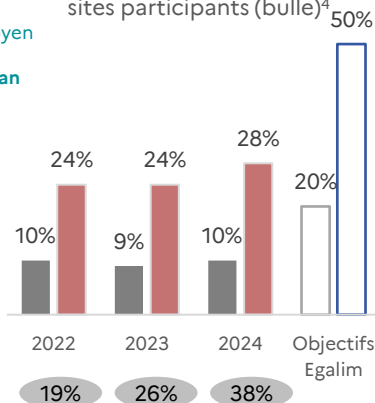
Adapter l'agriculture au changement climatique

France métropolitaine :
prélèvements annuels en eau pour l'irrigation (Mdm³)³



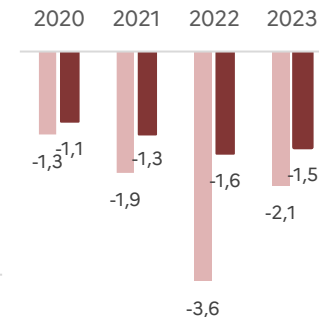
Tendre vers une alimentation saine et durable

Restauration collective : Part d'achats EGalim (bleu) dont bio (gris) déclarés et part des sites participants (bulle)⁴



Renforcer notre souveraineté alimentaire et énergétique

Balance commerciale en fertilisants (clairs) et tourteaux (foncés)⁵



Le déploiement de la planification écologique en agriculture s'appuie sur un ensemble de stratégies et de plans

Non exhaustif

Cadre UE et déclinaison nationale

Plan Stratégique National (PSN) de la France pour la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027

Cadre Financier Pluriannuel post 2027 en cours de négociation, travaux sur la déclinaison nationale attendus dès 2026

Stratégies et plans nationaux (non exhaustif)

Stratégie Française pour l'**Énergie et le Climat** : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3, 2025), Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 3, *en consultation*)

Stratégie Nationale **Alimentation, Nutrition, Climat** (SNANC), Plan National d'Alimentation et Programme National Nutrition Santé (PNA4 et PNNS5, *publiée en février 2026*)

Stratégie Nationale **Biodiversité** (SNB 2022-2030)

Loi **d'orientation et d'avenir agricole** (LOSARGA, 2025)

Plan **eau** (2023-2030)

Stratégie **Ecophyto** 2030 (2024-2030)

La **Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse** SNMB (*en cours de révision*)

Plans de **souveraineté** et équivalents (PSFL 2023, Stratégie Nationale Protéines Végétales 2020)

Pacte en faveur de la **haie** (2024-2030)

Programme ambition **bio** (2024-2027)

Varenne agricole de **l'eau** et de **l'adaptation** au changement climatique (2021)

Déclinaisons territoriales

Feuilles de route **SNANC/PNA4** définies en Comités régionaux de l'alimentation (CRALIM)

COP territoriales

Diagnostics et plans d'actions territoriaux **Ecophyto 2030** (*en cours d'élaboration*)

Conférences territoriales sur **l'eau** (*consolidation en cours*)

Feuilles de route régionales biodiversité et Stratégies régionales pour la biodiversité

Plans d'adaptation régionaux du **Varenne agricole de l'eau** et de l'adaptation au changement climatique

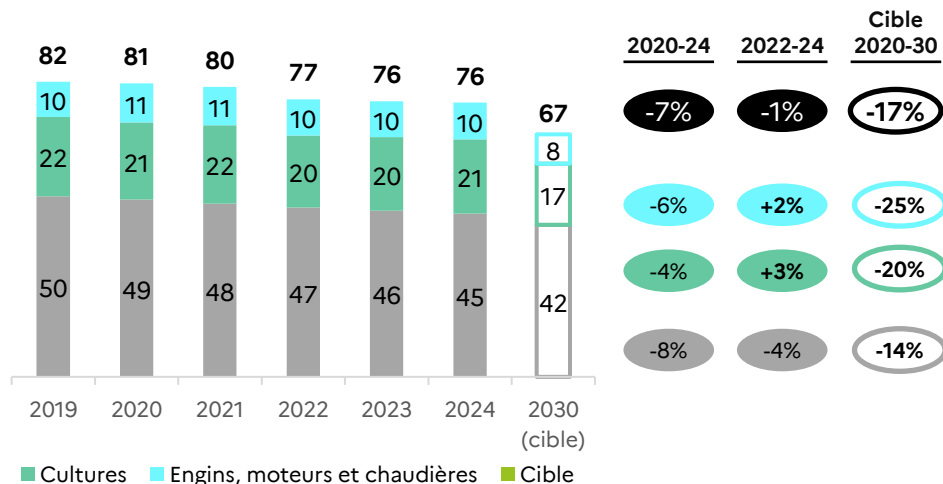
Plans Stratégiques Régionaux des **MAEC** (2023-2027)

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'agriculture

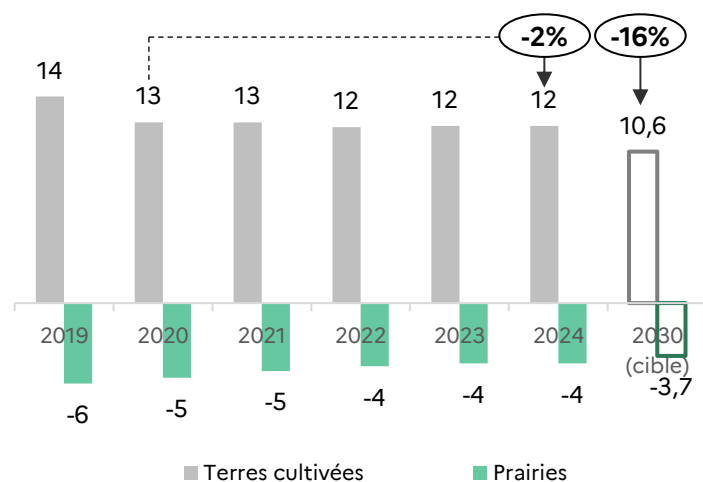
GES | Les émissions de GES du secteur agricole diminuent depuis 2019, mais les terres agricoles continuent de déstocker

■ Historique □ Cible SNBC 3

Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par sous-secteur (Mt éqCO₂)



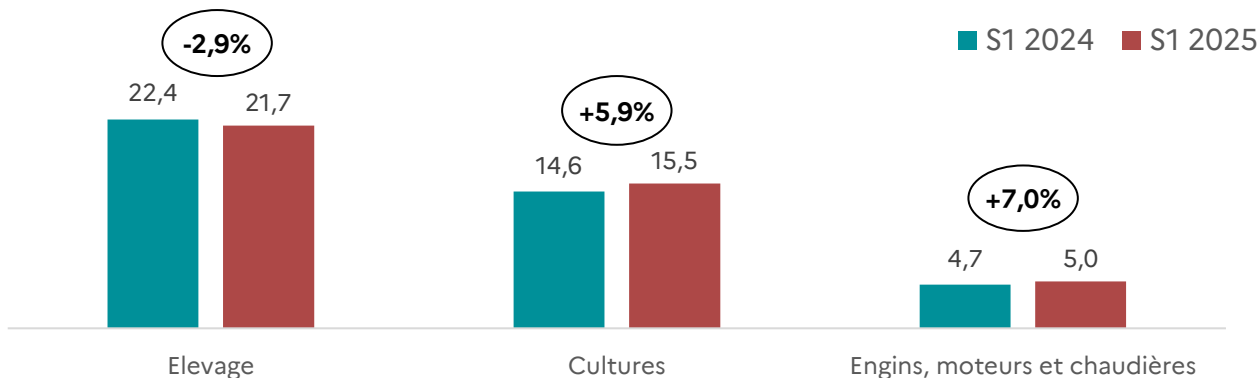
Émissions liées aux terres cultivées et stockage des prairies (Mt éqCO₂)



La réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole depuis 2019 est principalement tirée par la décapitalisation constatée du cheptel bovin français et la réduction des achats d'engrais azotés particulièrement marquée sur les campagnes 21/22 et 22/23, en raison de la forte augmentation de leurs prix. Les achats d'engrais azotés sont cependant repartis à la hausse en 2024.

GES | Les émissions augmentent de 1,3% sur le S1 2025 vs S1 2024, tirées par les émissions des cultures et du machinisme agricole

Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole par sous-secteur – S1 2024 et S1 2025 (Mt eqCO_2)

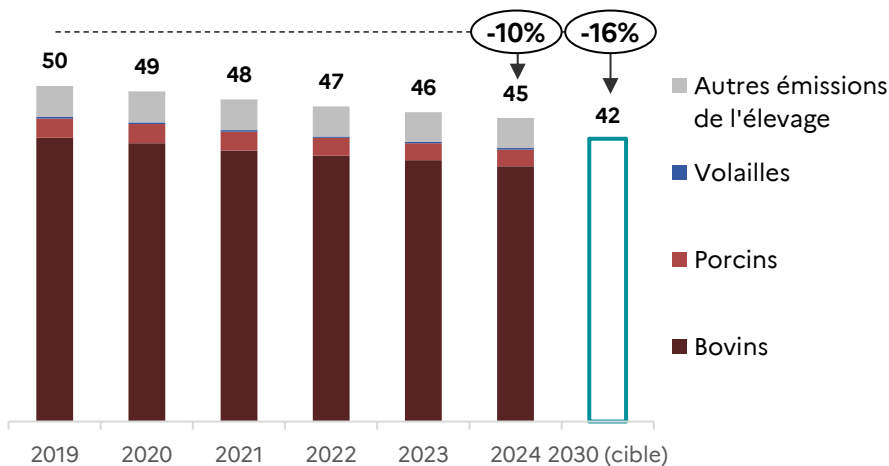


- **Les émissions de l'élevage poursuivent leur baisse tendancielle**, liée à la décapitalisation constatée et trop rapide de l'élevage bovin.
- **Les émissions des cultures augmentent par rapport au S1 2024, du fait du retour à la hausse de l'utilisation d'engrais minéraux azotés.** Celle-ci avait connu une baisse significative sur les campagnes 21/22 et 22/23 corrélée à un emballement des prix dû à la conjoncture géopolitique. Cette hausse de l'utilisation d'engrais minéraux azotés pose question quant à la pérennité de la dynamique de réduction observée ces dernières années, et aux changements structurels nécessaires à l'atteinte des objectifs SNBC.
- **Le sous-secteur des machines et outils agricoles voit ses émissions s'accroître** de 0,3 Mt CO_2e par rapport au S1 2024, soit +7%.

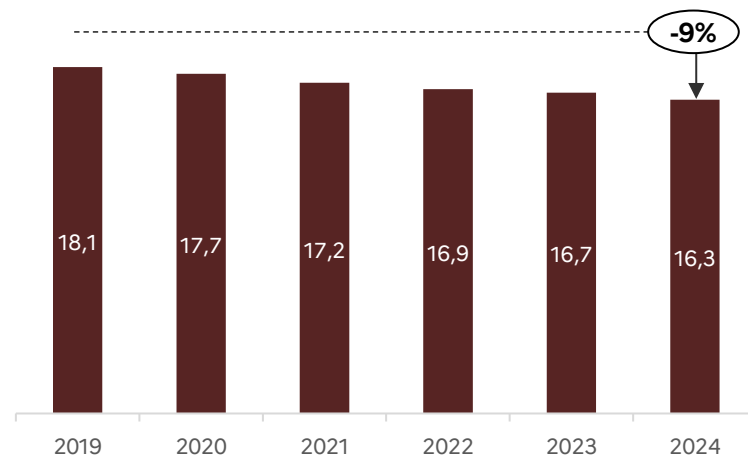
Élevage

Élevage | La réduction des émissions de GES liées à l'élevage s'explique par la décapitalisation de l'élevage bovin

Émissions de GES liées à l'élevage, par catégorie de viande (Mt éqCO₂)¹



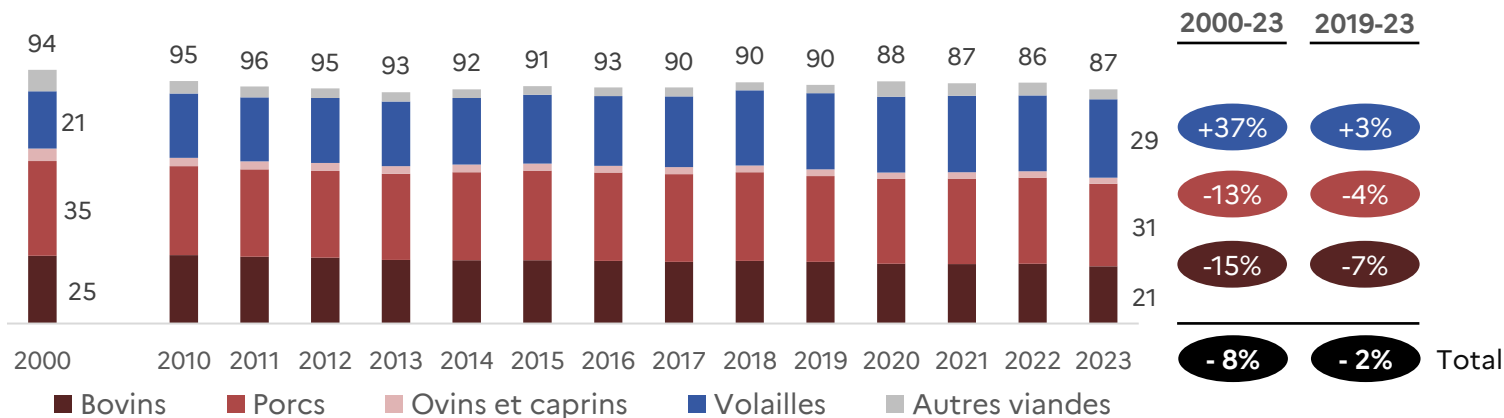
Évolution du cheptel bovin (millions de têtes)²



La réduction des émissions brutes de GES liées à l'élevage est en phase avec la trajectoire cible, mais **principalement tirée par la baisse constatée du cheptel bovin français – trop rapide au regard des ambitions de maintien de l'élevage extensif** et des services environnementaux associés (notamment séquestration carbone et protection de la biodiversité et des habitats via le maintien des prairies permanentes, apport d'engrais organiques locaux, réduction des émissions importées via l'alimentation animale, etc.).

Consommation de viande | La consommation de viande se transforme, avec une progression de la volaille par rapport au bovin et au porc

Consommation viandes (kg équivalent-carcasse par habitant et par an)



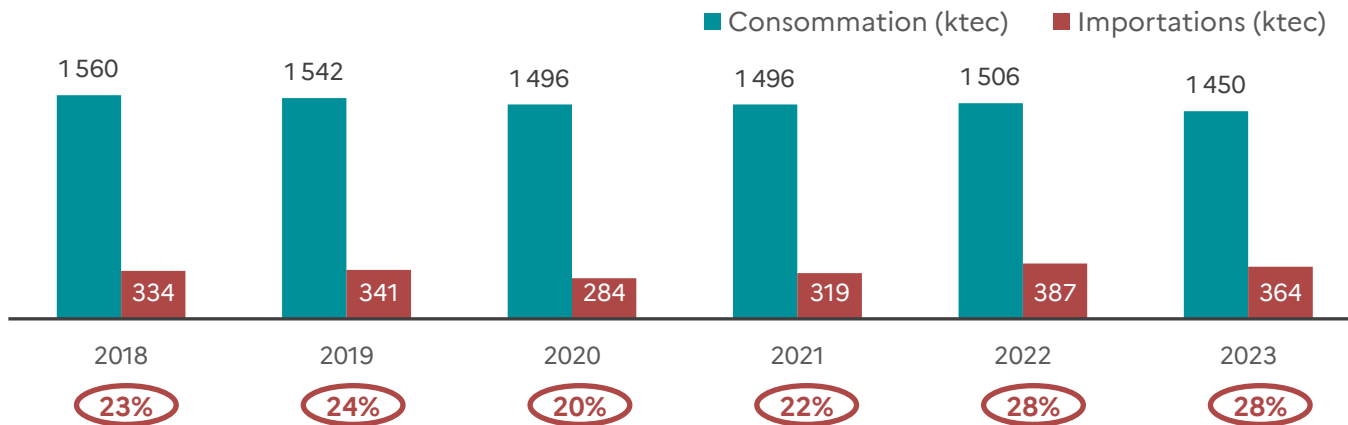
- La **consommation de viandes baisse** en valeur absolue, avec une substitution progressive de la viande bovine par la volaille.
- En parallèle, la part des importations augmente. **Le report de la consommation vers de la viande française issue d'élevages extensifs** est un enjeu de souveraineté mais également de transition agroécologique (ex., maintien des prairies, apport de matière organique locale).
- D'un point de vue nutritionnel, le Programme National Nutrition Santé (PNNS4) recommande de ne pas consommer plus de **500g de viande hors volaille et 150g de charcuterie** par semaine (soit respectivement environ 25 et 8 kg/hab./an)¹.

Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement ; Programme National Nutrition Santé (PNNS 4)

30/03/2026 1. Dans ses recommandations pour l'élaboration du PNNS 5 publiées en juin 2025, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande une révision des plafonds des quantités maximales de consommation de viande rouge et charcuterie mais également de l'ensemble des viandes.

Consommation de viande – focus bovins | Les importations de viande bovine représentent ~30% des volumes consommés en France

En volume : Consommation et importations de viande bovine (kt équivalent-carcasse¹)

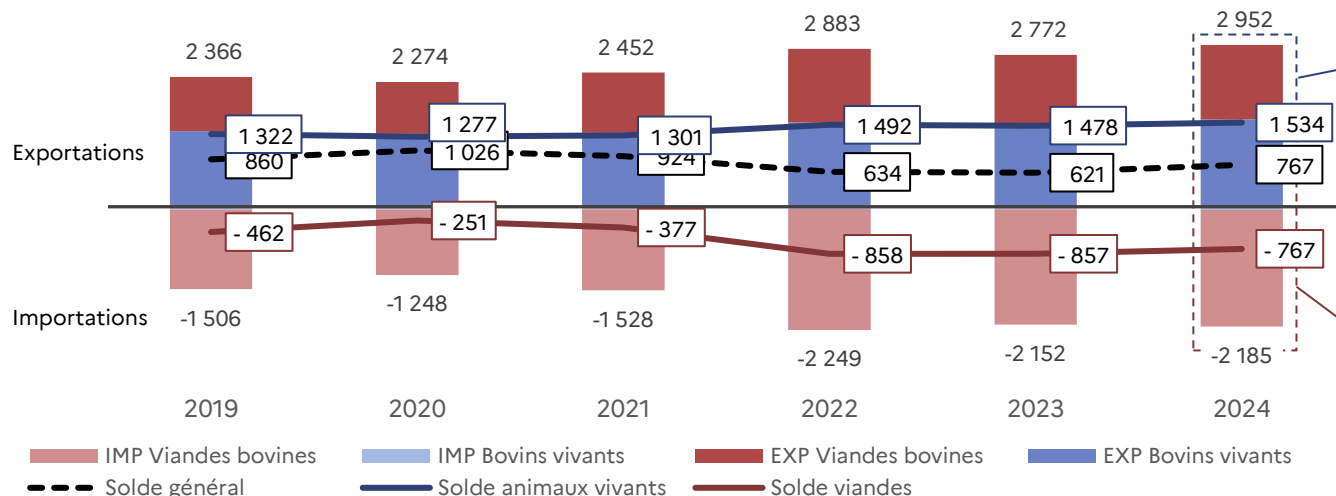


Rapport entre importations et consommation nationale :

- Les importations de viande bovine représentent 28% des volumes consommés en 2023 (en tonnes équivalent carcasse), en augmentation depuis 2020.
- **Ainsi, afin de limiter les fuites de carbone et de protéger la production française, les politiques publiques devront notamment se focaliser sur la baisse des importations de viande** (voir projet de SNBC 3 en consultation).

Échanges commerciaux – focus bovins | La France exporte en majorité des animaux vivants et importe quasi exclusivement de la viande

En valeur : Importations, exportations, solde de la balance commerciale (M€)



Les exportations de la filière sont très largement tirées par les **animaux de plus de 160kg destinés à l'engraissement**.

En 2023, ils représentaient **97% des exportations d'animaux vivants**.

Les importations d'animaux vivants sont quasi-nulles. **En 2023, la viande représente 98% des importations**.

Engrais azotés

Engrais azotés | Les engrais azotés sont au croisement d'enjeux de souveraineté, de compétitivité et environnementaux

Emissions de GES

Empreinte carbone moyenne des engrais minéraux azotés estimée à **~12kg CO₂e/kg N dont ~70% liés à l'utilisation** (émissions directes par dénitrification et indirectes par lixiviation et volatilisation)¹

Variation des émissions liées à la fabrication selon le type d'engrais (ex., resp. 3,3 et 3,6 kgCO₂e/kg N pour de l'ammonitrate et de l'urée produites en Europe, près de 7 pour de l'urée produite en Chine avec du charbon)¹

Souveraineté

Production d'engrais minéraux azotés en France équivalent à moins d'1/3 de la consommation (en N), en déficit de compétitivité structurel face aux importations et fortement exposée aux prix du gaz

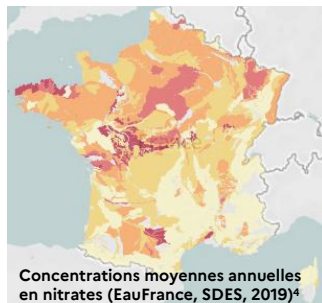
~1/2 des importations extra-UE (ex. Russie fournissant ~10% des importations en 2024, sans compter les volumes produits ailleurs à partir de gaz russe)²

Volatilité prix (x2 sur 2021/22 lié au contexte géopolitique)

~10% des charges d'exploitation pour les grandes cultures³

Qualité de l'eau

Lixiviation des nitrates vers les eaux avec un risque de surconcentration préjudiciable à la **santé humaine** et aux **écosystèmes aquatiques**



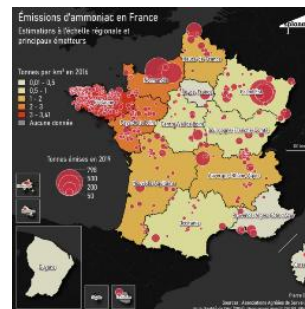
Classe de concentration (en mg/l):

- Moins de 10
- Entre 10 et 25
- Entre 25 et 40
- Entre 40 et 50
- Plus de 50

Seuil pour les eaux destinées à la consommation humaine = 50mg/L (eaux de surfaces)

Qualité de l'air

Émissions d'ammoniac liées à la gestion des effluents d'élevage et à l'épandage d'engrais minéraux, contribuant à la formation de particules fines



Emissions d'ammoniac en France⁵

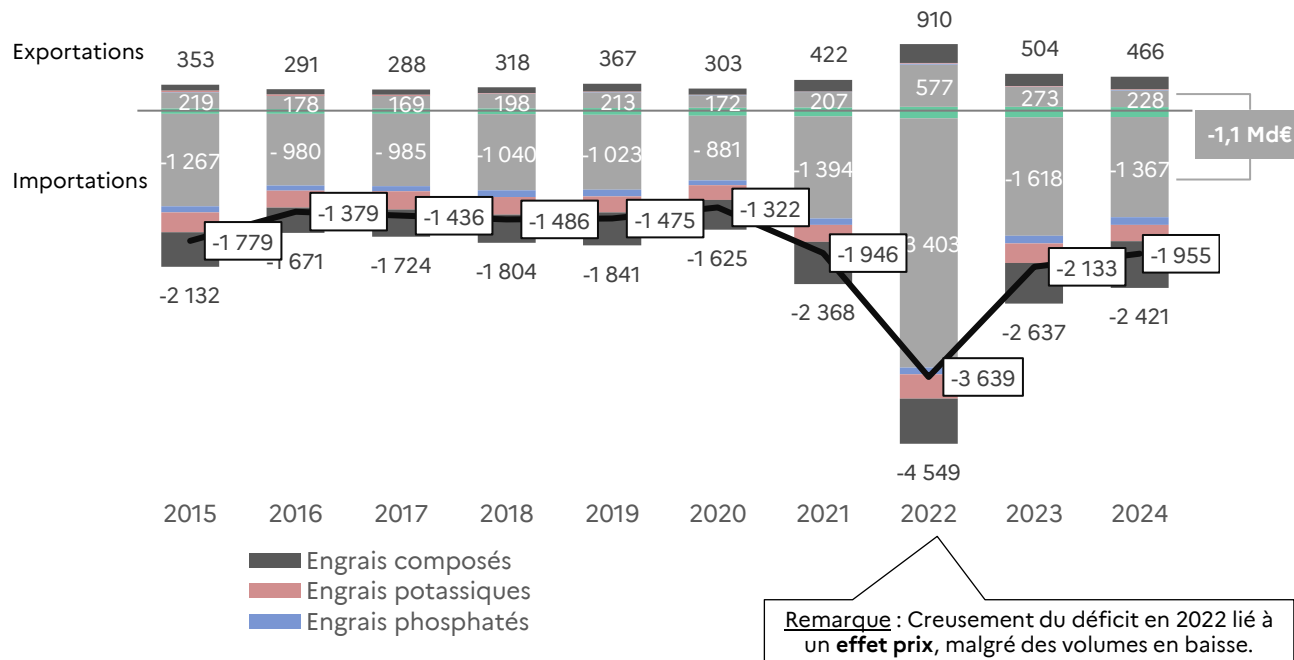
La sobriété de l'utilisation de l'azote, dans l'objectif de maintenir le niveau de production tout en réduisant les pertes vers les milieux apparaît comme une priorité à la fois économique et environnementale.

La SNBC 3 prévoit une réduction de l'utilisation d'engrais minéraux azotés d'environ 30% en 2030 par rapport à 2020 et de 50% en 2050.

NB : La présente analyse se concentre sur les engrais azotés, mais d'autres types d'engrais comportent également des enjeux importants à traiter (ex. présence de cadmium dans les engrais phosphatés importés, voir INRAE 2025 <https://www.inrae.fr/actualites/pourquoi-y-t-il-du-cadmium-sols-comment-retrouve-t-l'alimentation>)

Engrais azotés | La France est importatrice nette d'engrais, en particulier d'engrais minéraux azotés avec un déficit de plus de 1,1Md€ en 2024

En valeur, importations, exportations, et balance commerciale (M€)



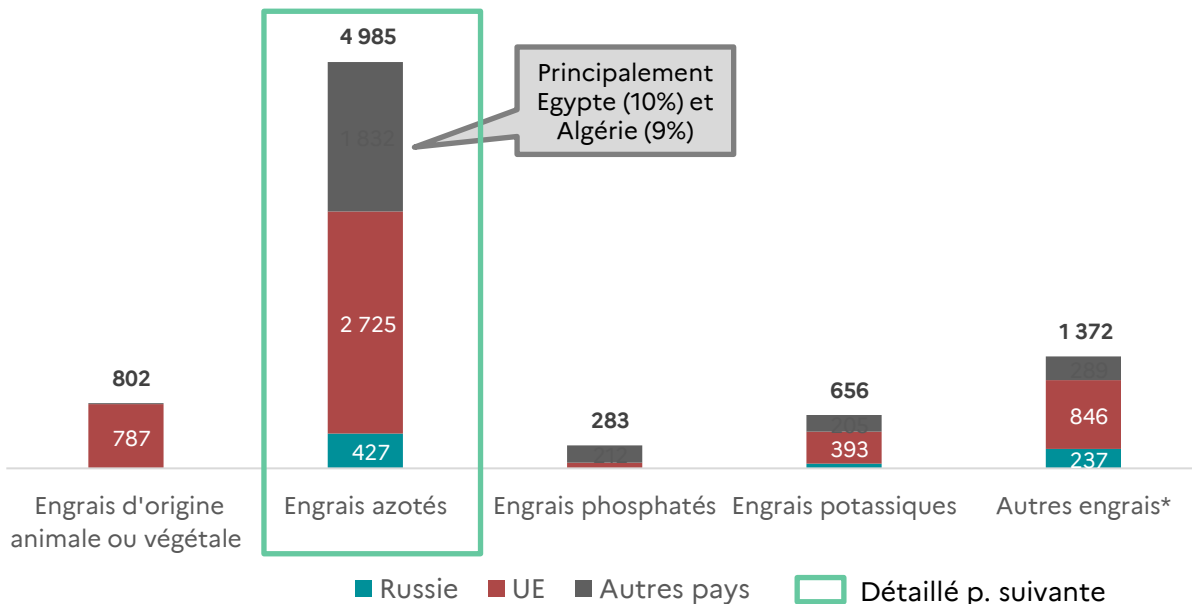
Le déficit commercial de ~1,1 Md€ en 2024 pour les engrais minéraux azotés hors composés équivaut à un déficit de plus de **~4,2 Mt d'engrais** ou **~1,6**

Mt d'azote*. À celui-ci s'ajoute un déficit sur les engrais composés contenant de l'azote (estimé à ~0,2 Mt de N) ainsi que sur l'importation de matières premières entrant dans la fabrication des engrais (gaz, ammoniac).

En comparaison, la consommation française était de ~1,8 Mt de N en 2024² et la production d'ammonitrates d'environ 0,6 Mt de N³.

Engrais azotés | Près de 10 % des engrais importés provenaient encore de Russie - avant les sanctions adoptées en juillet 2025

Importations des différents types d'engrais en France en 2024 selon leur zone géographique de provenance (en milliers de tonnes de produits)

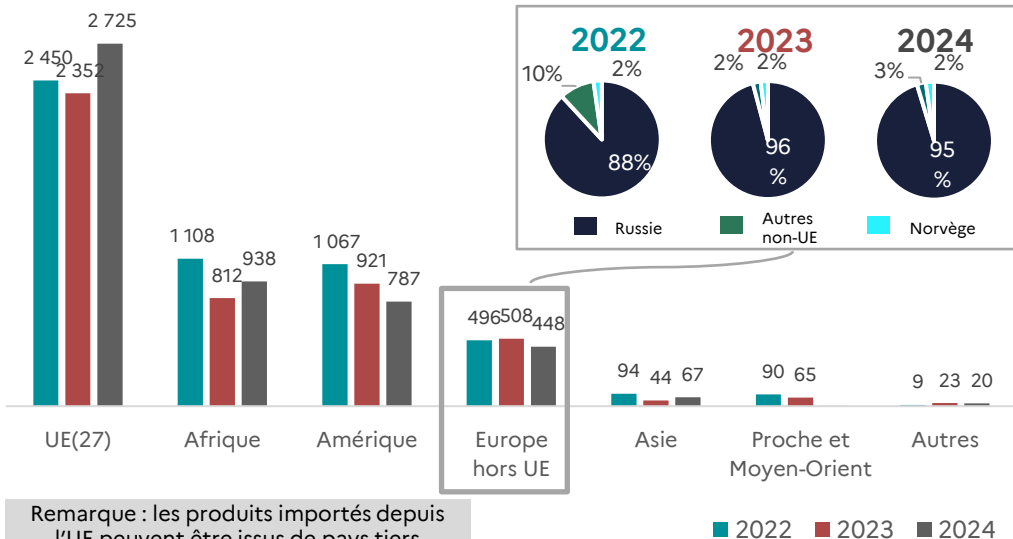


- L'UE est le principal fournisseur d'engrais en France, représentant ~55% des importations en 2024. À noter que ces volumes peuvent intégrer des produits préalablement importés par d'autres états membres.
- En 2024, la Russie a fourni ~9% des engrais importés en France en volumes (dont 10% des engrais azotés), représentant 10% des importations en valeur (240 M€ sur 2,4 Mds€ d'importations d'engrais). À noter que L'UE a imposé de nouveaux droits de douane applicables le 1er juillet 2025 aux engrais azotés en provenance de Russie et de Biélorussie.

Engrais azotés | En 2024, les engrais azotés importés en France provenaient majoritairement de l'UE, des Etats-Unis et de Russie

L'UE est le principal fournisseur d'engrais azotés pour la France et représente ~50% des volumes importés chaque année (55% en 2024)

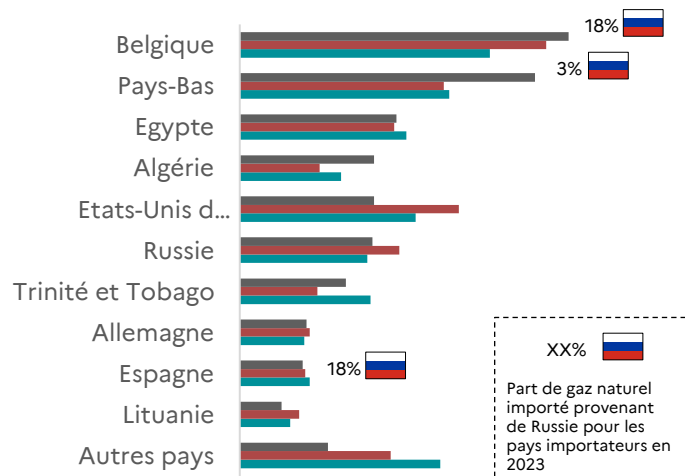
Volume des importations d'engrais azotés en France (en milliers de tonnes de produits) selon leur zone géographique de provenance



Remarque : les produits importés depuis l'UE peuvent être issus de pays tiers

Les Etats-Unis et la Russie représentent à eux deux près de 20% des importations

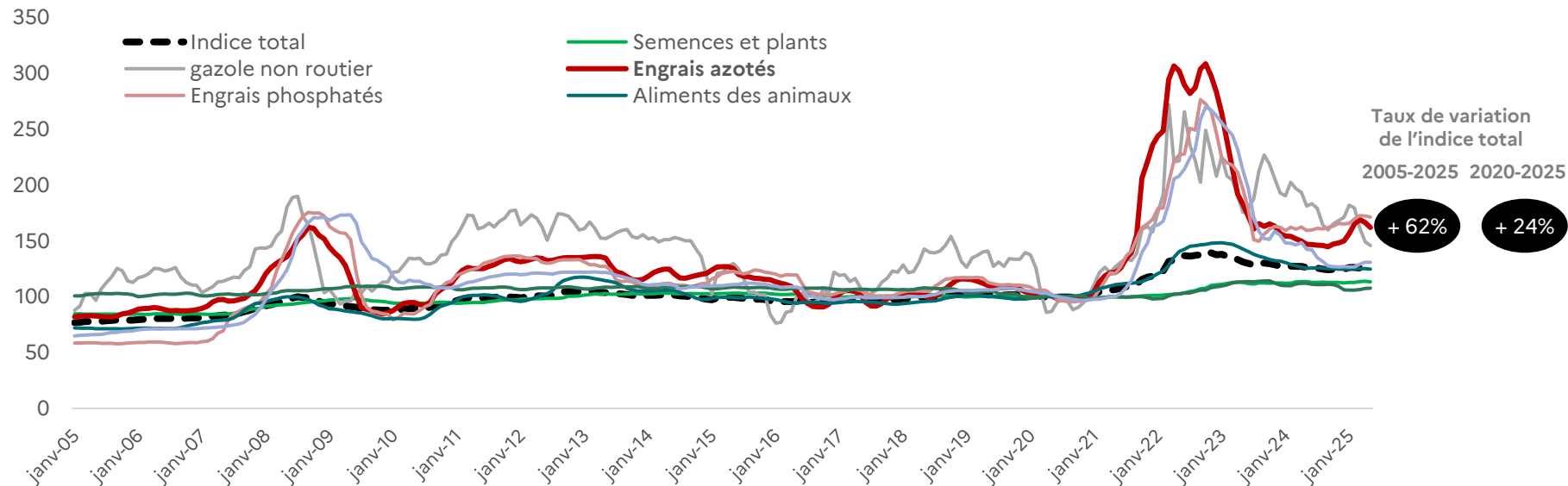
Part des importations d'engrais azotés en France selon leur pays de provenance



Remarque : Au-delà du gaz Russe, ces volumes peuvent intégrer des produits préalablement importés.

Engrais azotés | Les intrants agricoles chimiques et énergétiques subissent d'importantes variations de prix depuis 2021

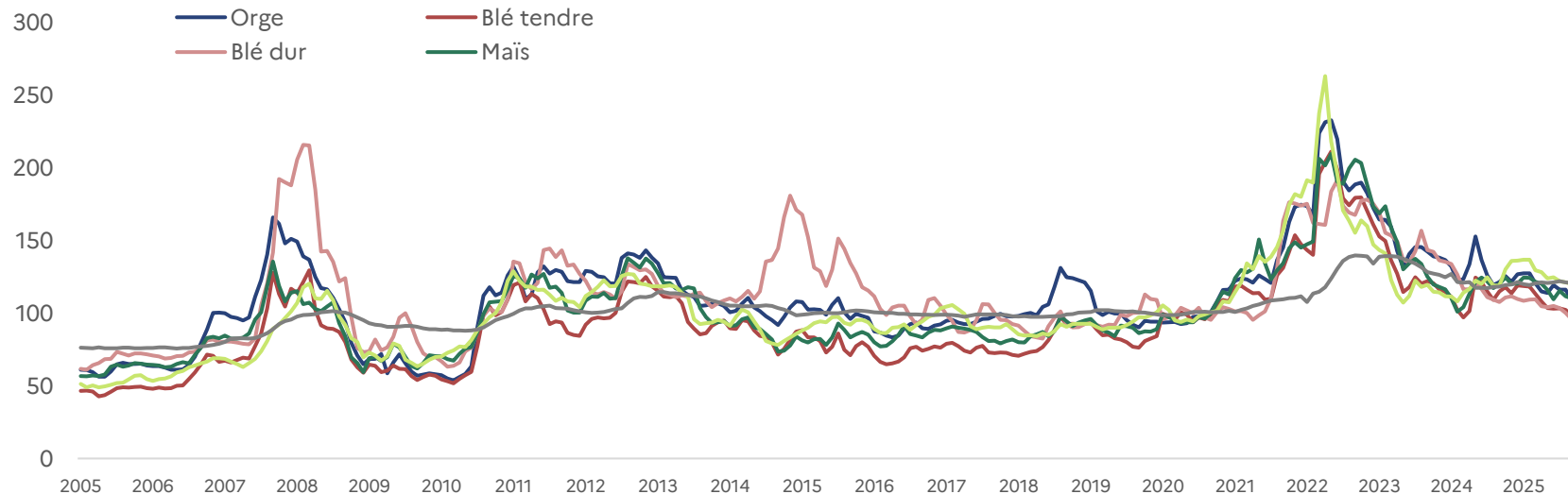
Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) – Base 100 en 2020



Le coût global des intrants agricoles augmente, tiré par la forte augmentation du coût des engrais chimiques qui représentent environ 8% de l'indice et dans une moindre mesure par le coût des aliments pour animaux qui en représentent 21%.

Engrais azotés | Le cours des productions varie fortement sur les marchés internationaux, avec un risque d'effet ciseaux

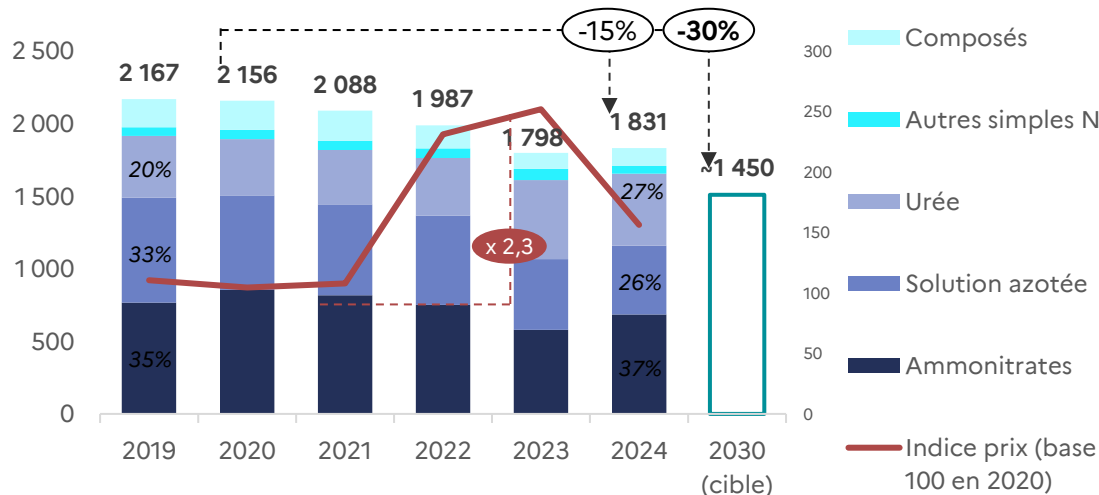
Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production (IPPAP, base 100, 2020) - INSEE



La baisse subite des cours de vente des productions agricoles après le pic de 2022 intervient alors que les prix des engrais et autres moyens de production agricoles restent exceptionnellement élevés, provoquant un effet ciseaux mettant à l'épreuve la trésorerie des exploitations. Le solde disponible concernant le blé tendre est ainsi négatif depuis 2023, sans perspective positive à ce stade pour l'année 2026.

Utilisation d'azote minéral | L'utilisation d'azote minéral a décru en 2022 et 2023, tirée par un effet prix, mais rebondit en 2024

Livraison d'engrais azotés simples et composés (KtN)¹
 et évolution des prix (base 100 en 2020 pour les engrais simples azotés)²



- La consommation d'engrais azotés a significativement diminué sur les campagnes 21/22 et 22/23.
- Cette baisse semble **corrélée à un effet prix** (emballement du marché depuis fin 2021 lié aux tensions géopolitiques et à la hausse des prix de l'énergie) ; **une dynamique de long terme reste à assurer**, comme le montre la hausse observée sur 23/24.
- La reprise de la consommation en 2024 peut s'expliquer par la baisse des prix, mais également par un rattrapage après un déficit probable dans certaines géographies en 2023, afin de **maintenir les rendements et la qualité** des produits (ex. teneur en protéines du blé).
- Par ailleurs on observe une **progression de l'urée** au détriment d'autres formes d'engrais, en particulier les solutions azotées.

Engrais azotés | 4 principaux leviers identifiés pour limiter l'utilisation d'azote minéral

1 Réduction des pertes par lixiviation et volatilisation

Réduction des pertes par volatilisation via l'amélioration du stockage et épandage des effluents et fertilisation au plus juste pour préserver les rendements en limitant les pertes vers les milieux, notamment en augmentant la couverture des sols à l'automne et via l'utilisation d'outils de mesure et d'aide à la décision.

2 Augmentation de la part d'azote apportée par fixation symbiotique (légumineuses)

Objectif d'augmentation significative de la SAU cultivée en légumineuses (2,7M ha à 2030 selon la LOSARGA)
 Contribue à l'ambition d'autonomie protéique nationale (LOSARGA) et à la réduction des émissions importées (not. via réduction des importations de tourteaux de soja issus de zones déforestées)

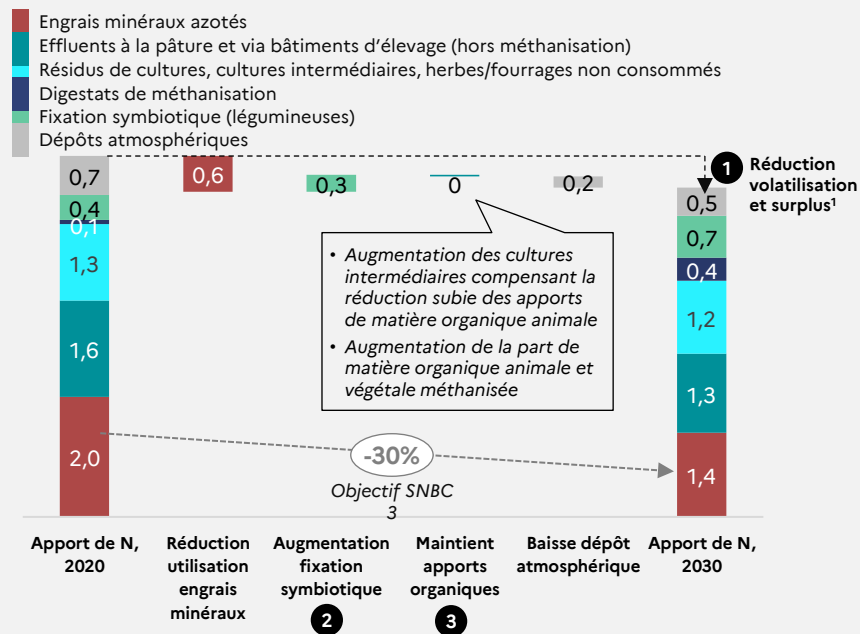
3 Amélioration de la disponibilité de l'azote organique et mobilisation de gisements additionnels

Gisement limité, mais potentiel d'amélioration de la disponibilité locale de l'azote
 Intègre notamment le besoin de solutions de fertilisation compatibles avec le déploiement de l'agriculture biologique

4 Production nationale d'engrais minéraux azotés moins carbonés

Production d'engrais minéraux à partir d'énergies renouvelables afin de réduire l'empreinte carbone associée à leur production (décarbonation des sites existants et développement de capacités de production bas-carbone)

Leviers de réduction de l'apport de N minéral, en ordres de grandeur illustratifs à 2030, MtN¹

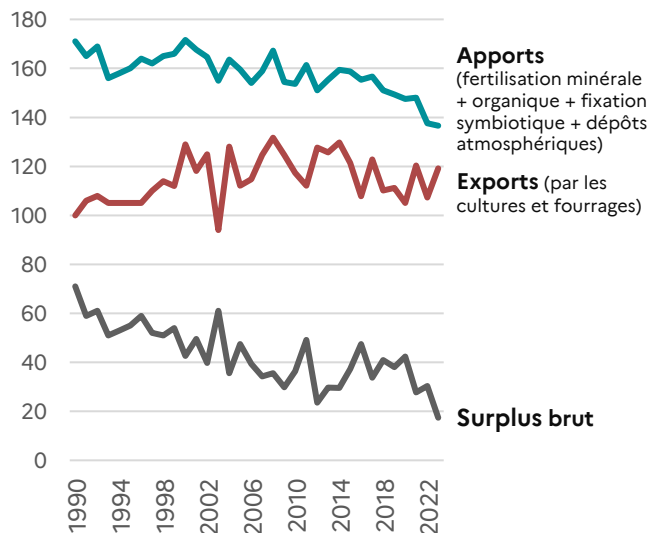


Source : SNBC 3

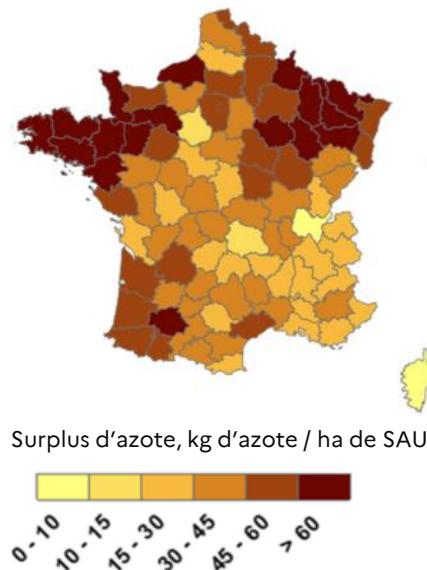
30/03/2026 1. Vision schématique / simplifiée : l'augmentation des prélèvements des cultures de 0,2MtN prévue par la dernière modélisation de la SNBC et sa compensation par une réduction équivalente du surplus n'ont pas été représentés

Surplus azoté | Le surplus d'azote tend à diminuer dans une logique d'optimisation des coûts et de réduction des impacts

Évolution du surplus brut d'azote en France hexagonale entre 1990 et 2023 (kg d'azote / ha SAU)¹



Surplus d'azote estimé par département, 2020²



Le surplus azoté résulte d'un **apport excédentaire** par rapport à ce que les cultures implantées sont capables d'absorber et comporte notamment un risque de lessivage et d'eutrophisation de certains milieux.

On observe une **tendance longue à la baisse** du surplus azoté depuis les années 1990 avec la mise en place de la directive nitrates, les réformes de la PAC et l'optimisation des coûts de fertilisation.

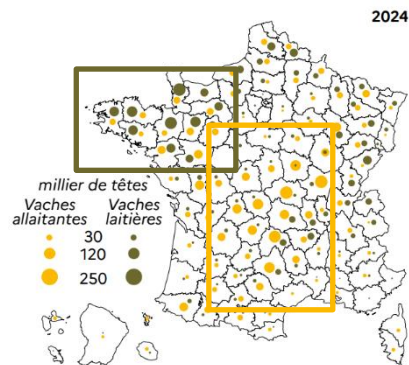
La poursuite de la réduction du surplus et des pertes d'azote repose sur le développement :

- **des outils permettant d'optimiser la fertilisation** (ex., OAD) pour réduire l'incertitude quand à la quantité précise d'azote qui sera rendue disponible dans le sol avant apports et quant aux besoins finaux de la plante – l'export d'azote par les cultures variant selon les rendements, dépendants des conditions météo ;
- **des pratiques permettant de limiter la volatilisation** (ex., couverture des fosses, enfouissement direct) ;
- **de la couverture des sols à l'automne ;**
- **des solutions de bouclage territorial.**

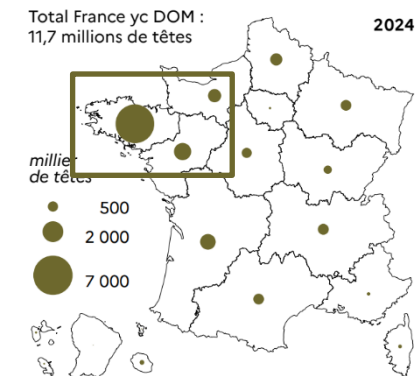
NB : La logiques de stock (vs flux) d'azote et son impact sur le stockage de carbone ne permettent pas de raisonner sur une année uniquement.

Engrais organiques | Des effluents disponibles dans des régions différentes des régions les plus consommatrices d'azote

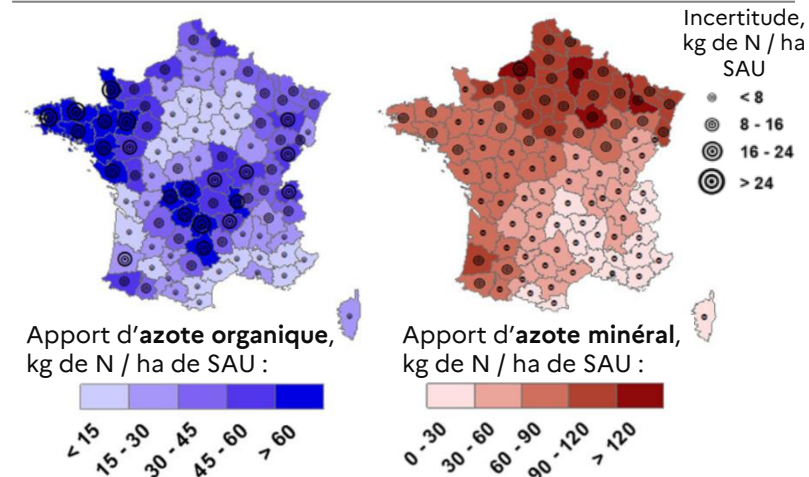
Répartition du cheptel bovin¹, 2024



Répartition du cheptel porcin², 2024



Fertilisation par type d'engrais³, 2010-2020



Illustratif, besoin d'un calcul précis des gisements par catégorie (bovin, porcin, volailles) à échelle territoriale.

- **L'utilisation d'engrais organiques se concentre dans les régions d'élevage** (en particulier dans l'Ouest où se concentrent les élevages porcins et bovins laitiers, ainsi que dans le Massif central où se situe une part importante du cheptel de bovins allaitants).
- **L'utilisation d'engrais azotés est la plus importante dans le Nord** de l'Hexagone qui tire ainsi la demande d'engrais minéraux.
- Les enjeux de réduction de l'utilisation d'azote minéral et de bouclage territorial de l'azote soulignent **l'importance du lien entre cultures et élevage.**

Engrais azotés | Principaux freins identifiés à la mise en œuvre des leviers (non exhaustifs)

Réduction de la volatilisation et du surplus azoté

- **Difficultés de mise en œuvre de la méthode du bilan** (incertitudes analyses de sol, facteurs externes impactant la volatilisation de l'azote)
- **Prix du matériel et disponibilité du personnel** comme principaux freins à l'enfouissement rapide pour réduire les émissions d'ammoniac
- Nécessité de préserver un **niveau de fertilisation suffisant pour maintenir les rendements et la qualité des cultures** (teneur en protéines)

Développement des légumineuses

(voir section dédiée aux protéines végétales)

- **Forte instabilité des rendements** impactant la rentabilité des exploitations, en lien avec (1) un **manque d'investissements des sélectionneurs et de l'industrie phytosanitaire**, conduisant à une gamme variétale réduite et un manque de PPP homologués, augmentant les difficultés à gérer aléas climatiques et maladies / ravageurs, et (2) un **manque de références technico-économiques territorialisées** (incertitude sur la quantité d'azote disponible pour la culture suivante dans un contexte pédoclimatique précis) et (3) un **manque de matériel** adapté.
- **Manque de compétitivité économique** par rapport aux céréales ou cultures industrielles : (1) **rendements relativement faibles** (d'autant que la comptabilité agricole raisonne souvent à l'échelle de la culture, occultant les bénéfices à l'échelle de la rotation induits par l'insertion de légumineuses à graines) non compensés par les aides existantes et (2) **manque de débouchés** : limités pour l'alimentation humaine et caractérisé par une forte substituabilité entre matières premières et une forte concurrence prix pour l'alimentation animale, avec une préférence pour le soja importé (prix compétitif et volumes importants)
- **Logistique plus complexe** : faibles volumes et segmentation de l'offre, rendant la collecte, le tri et le stockage plus coûteux

Mobilisation de l'azote organique

- **Gisement limité** : diminution constatée de l'élevage et contraintes sur les autres Matières Fertilisantes d'Origine Résiduaire (MAFOR), y compris urbaines et industrielles, ne permettant pas d'augmenter les quantités produites
- **Répartition du gisement correspondant mal aux besoins** : concentration de l'élevage dans des zones sans grandes cultures, sur-disponibilité locale dans certains territoires occasionnant des fuites par lixiviation
- **Utilisation plus contraignante que pour les engrais minéraux** : zonage plus contraignant pour limiter le risque bactériologique, incertitude sur les caractéristiques physico-chimiques (variabilité du rythme de minéralisation, variabilité de la valeur fertilisante selon la teneur en N,P et K), arbitrage coût produit + transport a priori défavorable, peu de données sur les achats / échanges de MAFOR au niveau local
- **Gisement humain** : *faibabilité de déploiement en cours d'exploration*

Production d'engrais minéraux moins carbonés

- Enjeu de **surcoût potentiel des engrais** minéraux moins carbonés pour les agriculteurs (engrais azotés représentant ~10% des charges d'exploitation en grandes cultures!), avec un enjeu de compétitivité pour les filières exportatrices (50% du blé tendre exporté en 2025-26)

Protéines végétales

Protéines végétales | Le développement des légumineuses comporte de nombreux bénéfices

Souveraineté protéique

La France importait en 2020 ~1/4 des protéines végétales destinées aux aliments d'élevage et près de la moitié des matières riches en protéines, essentiellement sous forme de tourteaux de soja issus de pays tiers.

Gaz à effet de serre

Émissions importées :

L'alimentation représente une part significative des émissions de l'élevage, en lien avec l'intégration dans les rations de protéines végétales – particulièrement du soja – importées depuis des zones à risque de déforestation (ex.: jusqu'à 50% des émissions en cycle de vie du poulet conventionnel imputables au soja importé).

Émissions nationales : Le développement de la culture de légumineuses peut participer à la réduction de l'utilisation d'engrais minéraux azotés (via la fixation symbiotique) et aux émissions de GES associées.

Autres

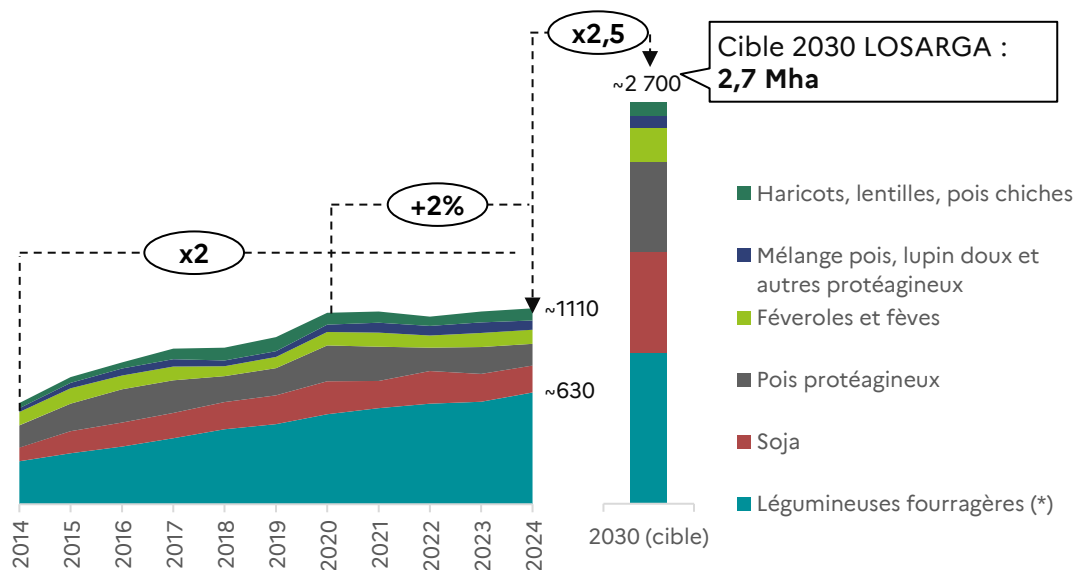
Le développement de la culture de légumineuses peut permettre de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires grâce à l'allongement des rotations.

Le développement des surfaces cultivées en matières riches en protéines végétales, et notamment des légumineuses apparaît donc comme une priorité.

La *Stratégie nationale pour les protéines végétales* vise ainsi à augmenter les surfaces de légumineuses (à graines et fourragères) – l'objectif a été réhaussé par la LOSARGA à **2,7 Mha en 2030** – tout en maintenant les surfaces de cultures oléagineuses.

Légumineuses | Le développement des légumineuses progresse, mais reste bien en deçà des cibles

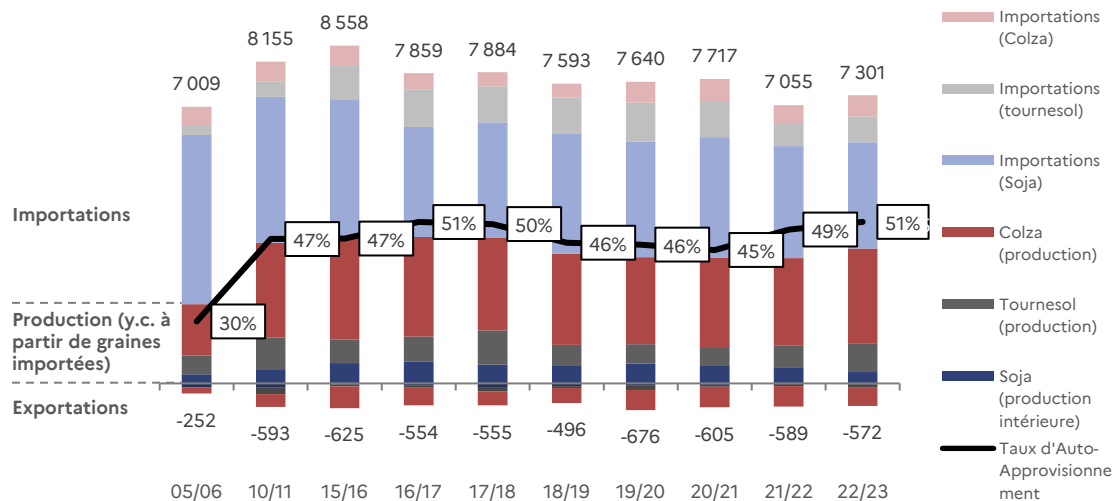
Développement des légumineuses (kha)¹



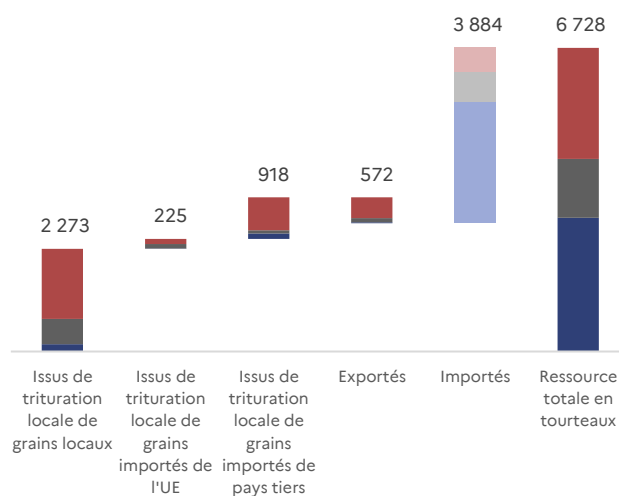
- Les surfaces ont doublé depuis le lancement du plan protéines végétales 2014-2020, mais ont **stagné au cours des 4 dernières années avec +2%, bien en deçà des objectifs SNBC 3 et LOSARGA** (respectivement 2 et 2,7Mha en 2030), malgré la mise en œuvre d'une stratégie dédiée et de moyens conséquents.
- La progression actuelle est principalement tirée par les **légumineuses fourragères**.
- Par ailleurs, cette représentation ne prend pas en compte les couverts végétaux. Or ceux-ci représentent un levier significatif d'introduction des légumineuses dans les rotations (en 2019, les agriculteurs ont déclaré avoir semé ~950 kha de couverts intégrant des légumineuses).

Légumineuses | L'élevage français reste dépendant de l'importation de tourteaux, en particulier de soja

Tourteaux : bilan d'approvisionnement (production / importations / exportations, en kt) et taux d'auto-provisionnement (TAA¹, en %)



Tourteaux produits, exportés et importés, selon l'origine de la graine (Mt, 2022-23)



La production nationale de tourteaux issus de graines protéagineuses ne couvre que la moitié de la quantité consommée en France pour l'alimentation animale. Cette production repose elle-même pour plus d'1/3 sur des graines importées. **La dépendance réelle aux importations sur toute la chaîne du tourteau s'élèverait ainsi à plus de 65%.**

Légumineuses | Principaux freins au déploiement des légumineuses

Agronomiques – Forte instabilité des rendements impactant la rentabilité des exploitations

Manque d'investissements des sélectionneurs et de l'industrie phytosanitaire, conduisant à une gamme variétale réduite (ex., au regard du nombre de variétés inscrites au catalogue officiel depuis 10 ans¹, on estime ~2 fois plus de recherche réalisée sur le blé que sur l'ensemble des légumineuses) et un manque de PPP homologués, augmentant les difficultés à gérer aléas climatiques, maladies / ravageurs.

Manque de références technico-économiques territorialisées : incertitude sur la quantité d'azote disponible pour la culture suivante (dépend de l'azote déjà présent, du contexte pédoclimatique, de la variété et de la synchronisation entre disponibilité et besoins).

Manque de matériel adapté (désherbage mécanique délicat pour certaines espèces).

Économiques – Déficit de compétitivité par rapport aux céréales ou cultures industrielles

Rendements relativement faibles (d'autant que la comptabilité agricole raisonne souvent à la culture, occultant les bénéfices à l'échelle de la rotation induits par l'insertion de légumineuses à graines) non compensés par les aides existantes.

Manque de débouchés : limités pour l'alimentation humaine (notamment IAA mal adaptées) et caractérisés par une forte substituabilité entre matières premières et une forte concurrence prix pour l'alimentation animale, avec une préférence pour le soja importé (prix compétitif et volumes importants).

Logistiques – Volumes relativement faibles et segmentation de l'offre, rendant les collectes, tris, stockages et traitements plus coûteux

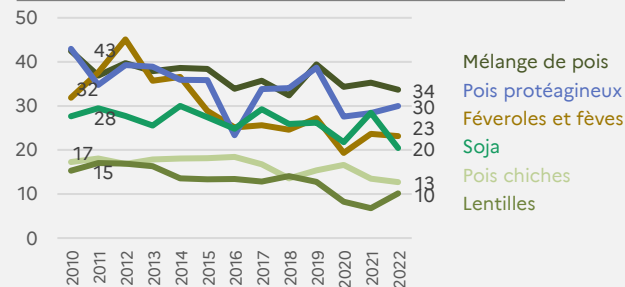
Rendements variables et rendements volumiques plus faibles relativement aux céréales nécessitant une optimisation logistique.

Allergènes (soja, lupin) imposant une segmentation/duplication du matériel. Surcoût de 50-100% pour se rendre aux sites dédiés.

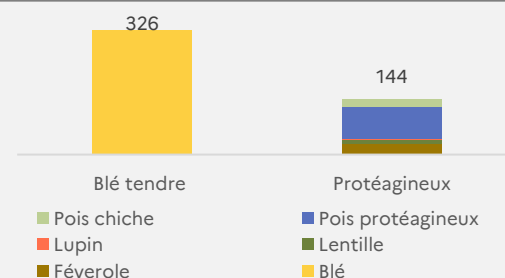
Désinsectisation (bruche notamment) représentant un goulet d'étranglement.

Manque de personnel formé à la manutention de légumineuses.

Rendement par type de légumineuses, quintaux à l'hectare

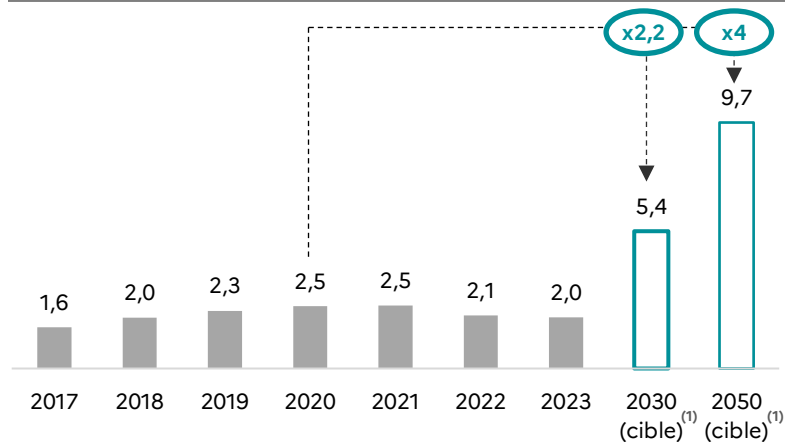


Nombre de variétés inscrites au catalogue officiel depuis 10 ans



Légumineuses | Un manque de débouchés pour les légumineuses en alimentation humaine et animale

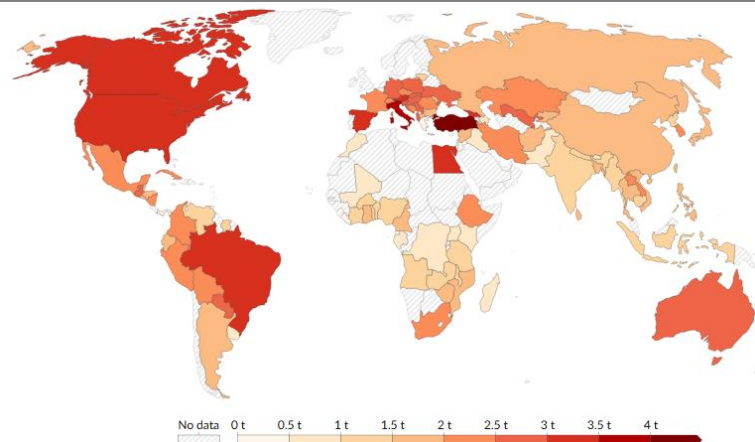
Consommation de légumes secs (kg/hab./an)¹



La consommation humaine de légumes secs reste loin des cibles établies par la SNBC et du PNNS pour améliorer les apports nutritionnels de la population tout en soutenant le développement de la filière légumineuse.

Les hypothèses SNBC (x2,2 à horizon 2030 et x4 à 2050, par rapport à 2020) sont équivalentes aux repères nutritionnels du PNNS4 qui recommandent de consommer des légumes secs au moins 2 fois par semaine, soit ~10 kg/hab./an (objectif minimum d'une portion pour 100% de la population).

Rendements mondiaux du soja (t/ha)²

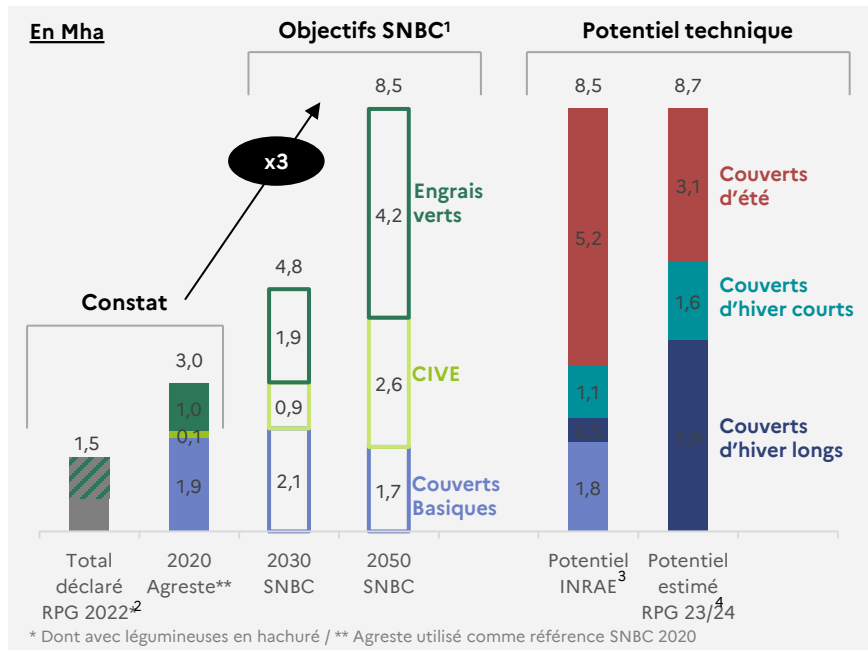


L'alimentation animale, principal débouché pour les légumineuses, est marquée par une forte substituabilité entre matières premières et une forte concurrence prix :

- Forte compétitivité du soja importé depuis le continent américain (volumes importants, prix compétitifs notamment du soja OGM)
- Concurrence interne des oléagineux (colza, tournesol) et des céréales avec une valorisation plus forte à l'ha : revenu blé : ~2000€/ha vs pois : ~1000€/ha notamment en raison de rendements largement plus élevés

Couverts végétaux

Notre trajectoire carbone prévoit une généralisation des couverts, soit une multiplication par ~3 des surfaces couvertes d'ici 2050



Objectif SNBC¹ ambitieux, au niveau du potentiel technique

La SNBC prévoit un objectif de +1,8Mha de cultures intermédiaires en 2030, levier « sans regret » nécessaire à l'atteinte du bouclage azote, biomasse et du puits de carbone agricole.

L'objectif de 8,5Mha en 2050 correspond à une généralisation totale de la couverture des sols. Il est basé sur le potentiel modélisé par INRAE dans le cadre de l'étude 4 pour 1000 de 2020, et confirmé par l'analyse (SGPE) des rotations 2023-2024, avec une différence de répartition été/hiver.

Couverture actuelle majoritairement à visée réglementaire

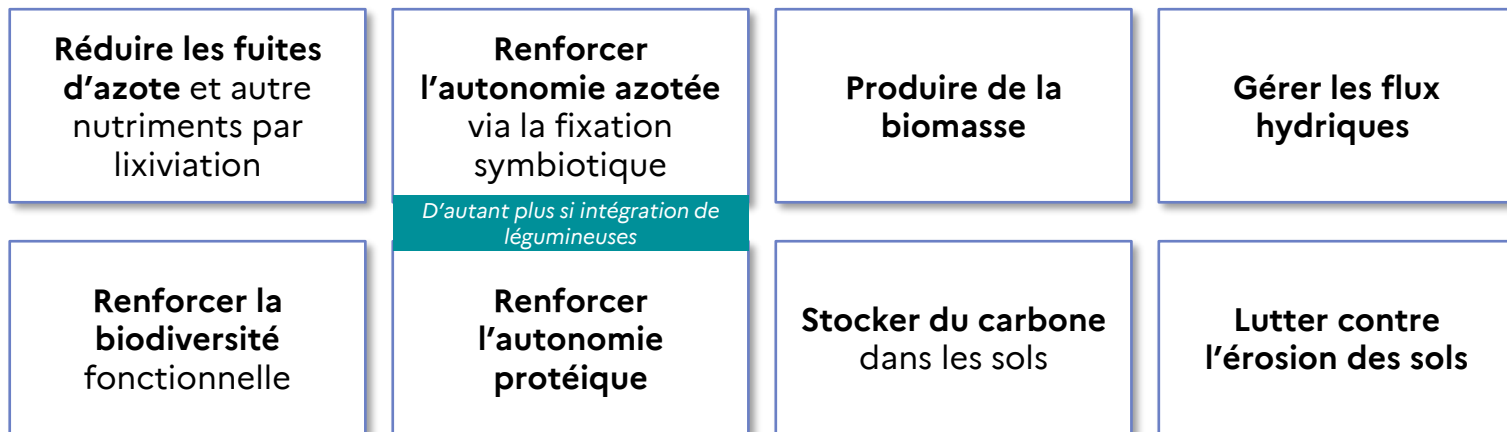
Selon l'enquête de pratiques agricoles Agreste 2020, utilisée comme référence de la SNBC, **3Mha de couverts sont semés tous les ans**, dont :

- **1,9Mha de couverts pouvant être considérés comme « basiques »** ;
- **1Mha d'engrais verts : cette pratique est donc démocratisée**, démontrant son potentiel technico-économique en l'absence d'obligation ;
- **0,1Mha de CIVE, en forte croissance** en parallèle du déploiement de la méthanisation (14TWh de biogaz en 2020, dont les CIVE représentent environ 13% à 30% de la ration entrante selon les estimations⁵).

Les statistiques annuelles sont difficiles à obtenir : seuls 1,5Mha sont déclarés dans TéléPAC et présents dans le RPG, la déclaration des couverts obligatoires se faisant par un autre canal. Ainsi ces données ne permettent pas de connaître la part de CIE exporté en fourrage, c'est-à-dire de cultures dérobées.

Les couverts sont un levier clé pour l'atteinte des objectifs de planification écologique

Principaux bénéfices des couverts végétaux

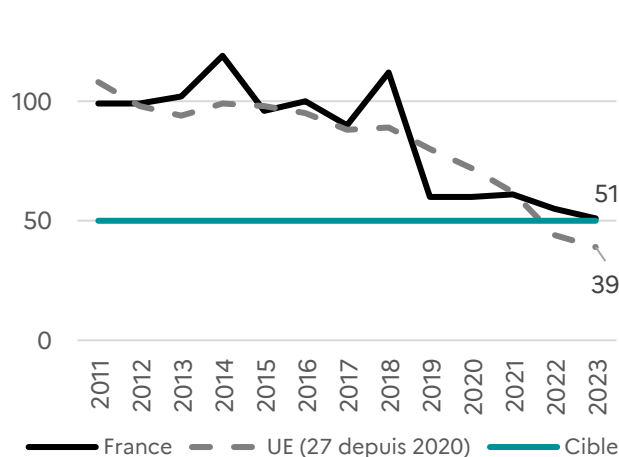


La capacité d'un couvert à maximiser les services écosystémiques rendus dépend de la **durée de couverture**, de la **quantité de biomasse produite** et de la **composition du couvert** (notamment de l'intégration de légumineuses).

Produits phytopharmaceutiques

PPP | Une réduction de l'indicateur HRI1 de 49% pour la France en 2023 contre 61% en moyenne pour l'Union Européenne

HRI1 – Ventes de pesticides, en indicateur HRI1 au Q4 2025
(Base 100 = moyenne 2011-2013)



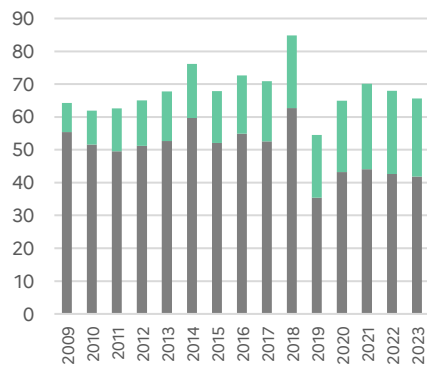
Cible, Stratégie Écophyto 2030 :
 Réduction de **50% de l'utilisation et des risques des produits phytopharmaceutiques d'ici 2030** par rapport à la moyenne 2011-2013

Le HRI1 calculé par la Commission Européenne est l'indicateur principal de suivi des objectifs de la stratégie Ecophyto 2030. En France en 2023, sa valeur est de 51, en baisse de 49% par rapport à la moyenne 2011-2013. Cette baisse traduit notamment l'effectivité des retraits européens d'approbations de substances actives.

L'INRAE a été saisi pour étudier la possibilité d'améliorer la méthodologie de calcul de l'indicateur HRI1 – le rapport a été publié en mai 2025.

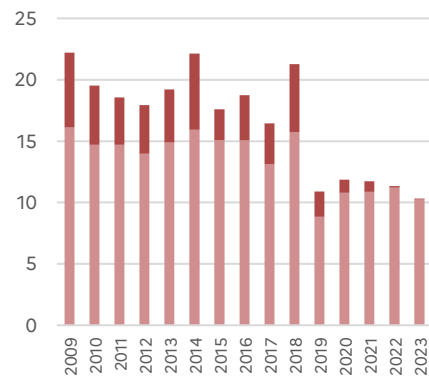
PPP | Les indicateurs complémentaires de suivi des usages et risques liés aux PPP sont stables depuis 2020

QSA – Quantité de substances actives vendues par type d’usage (kt)¹



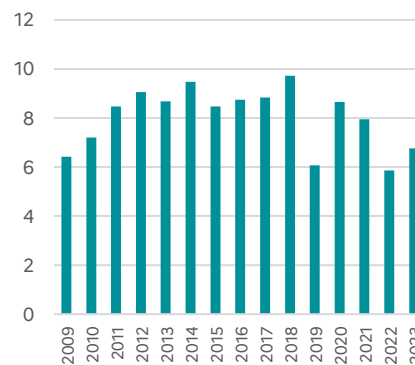
■ Hors usage en agri bio (AB) et biocontrôle
■ Utilisables en AB et biocontrôle

QSA – Quantité de substances actives vendues classées CMR² (kt)¹

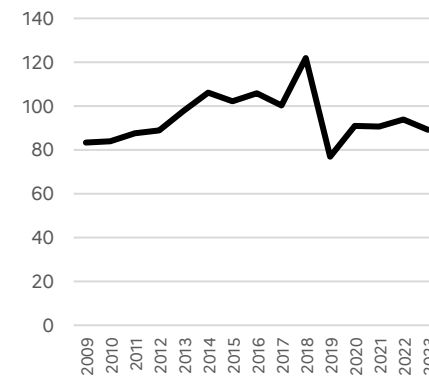


■ CMR1 (avérées ou supposées)
■ CMR2 (suspectées)

QSA de glyphosate vendue (kt)¹



NODU agricole (en Mha)²



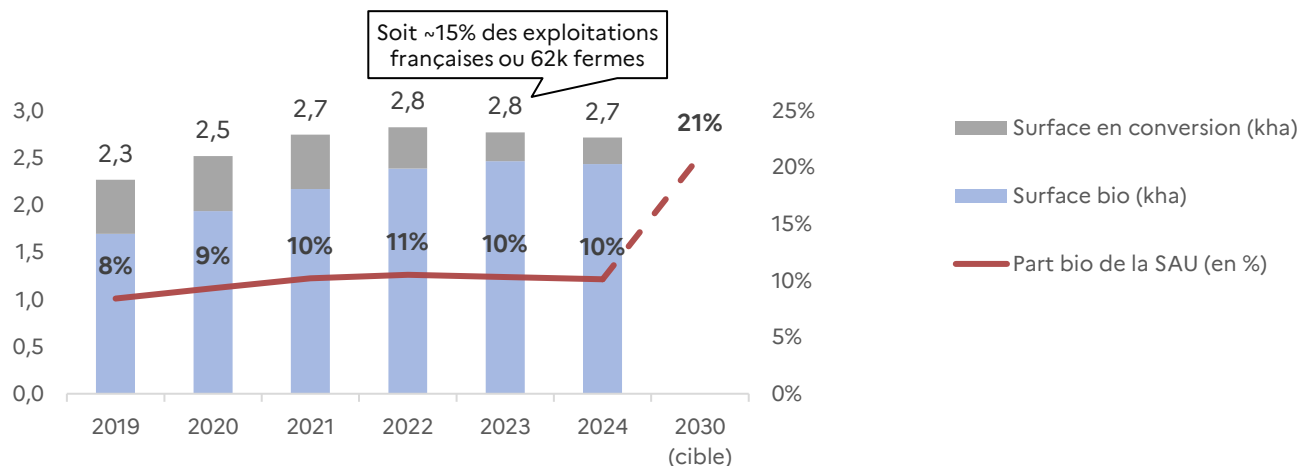
Obtenu en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité », dose maximale applicable lors d’un traitement « moyen » une année donnée.

Une série d’indicateurs complémentaires est également suivie pour rendre compte des différents résultats et impacts de la stratégie Ecophyto 2030. En particulier, les indicateurs de quantité de substances actives vendues (QSA) et de NODU sont utilisés pour affiner le suivi des usages et des risques liés aux PPP. Ces indicateurs sont stables depuis 2020.

Agriculture biologique et HVE

Bio | Les surfaces cultivées en agriculture biologique plafonnent à la moitié des objectifs

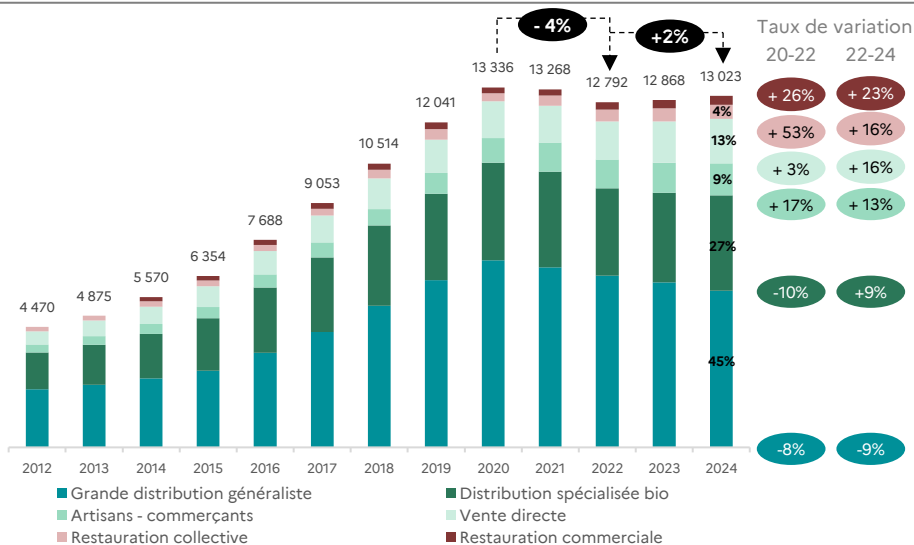
Évolution de la surface agricole utile (SAU) cultivée en agriculture biologique (Mha) et équivalent en part de la SAU totale nationale (%)¹



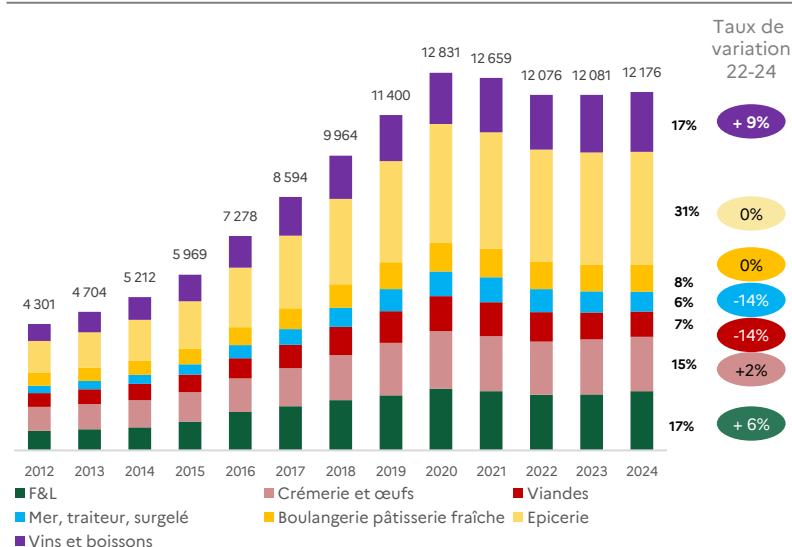
La SAU en bio est en **baisse pour la 2e année consécutive**, avec un ralentissement des conversions et une hausse des déconversions. La part qu'elle représente dans la SAU totale plafonne autour de 10% contre un objectif de 21% à 2030 et 25% à 2050 visé dans la SNBC et le Plan Ambition Bio. En parallèle la consommation à domicile en France redémarre en valeur en 2024, tirée par les distributeurs spécialisés, l'artisanat et la vente directe.

Bio | La consommation de bio reprend en 2024 tirée par les canaux spécialisés, la grande distribution reste en recul

Ventes de produits bio par circuit de distribution (M€)



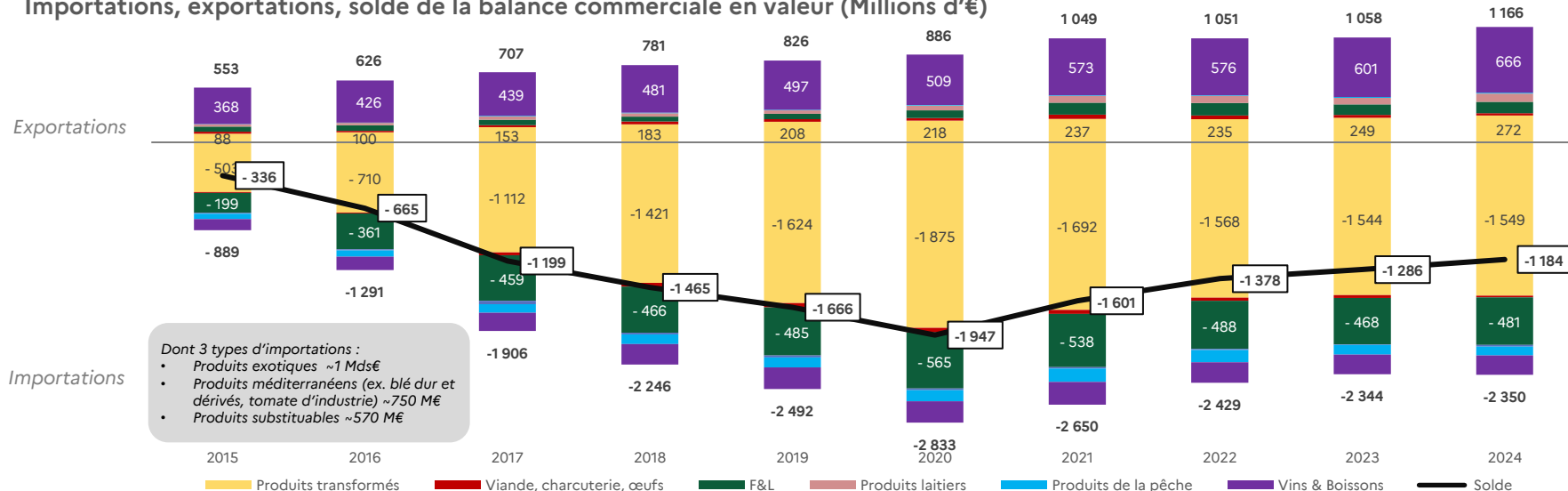
Ventes de produits bio par filière, hors restauration (M€)



La consommation à domicile redémarre en valeur en 2024, tirée par les distributeurs spécialisés, l'artisanat et la vente directe, tandis que la grande distribution voit ses ventes reculer pour la 4^e année consécutive. La bio représente 6% des achats alimentaires des français. Hors domicile, le bio représente ~7% des achats de la restauration collective selon l'Agence Bio (~12% sur l'échantillon des télédéclarations) et seulement 1,5% pour la restauration commerciale.

Bio | La balance commerciale est déficitaire sur les produits AB, notamment sur les produits transformés mais la tendance est positive depuis 2020

Importations, exportations, solde de la balance commerciale en valeur (Millions d'€)



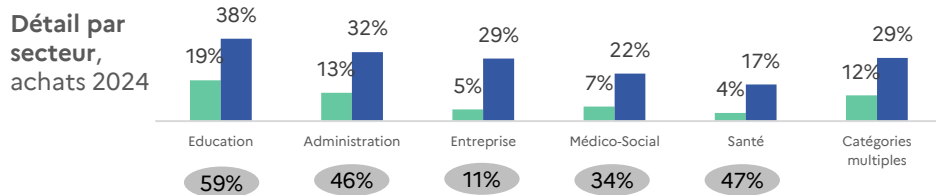
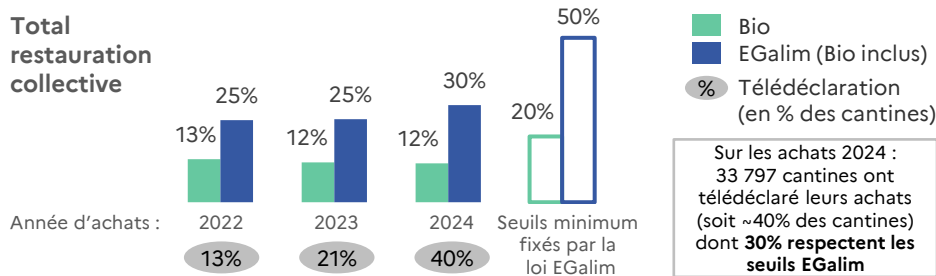
Selon l'Agence Bio, 71% du bio consommé en France en 2024 est d'origine France. **Si l'on considère uniquement les produits substituables¹ - pouvant être cultivés en France en bio - 84% sont français.** En excluant les « produits tropicaux » (représentant ~45% des importations), l'épicerie représente la majorité des importations. Par ailleurs, le déficit sur les produits transformés est aussi observé sur les produits conventionnels.

Sources : Agence BIO / AND-i, Observatoire de la consommation bio

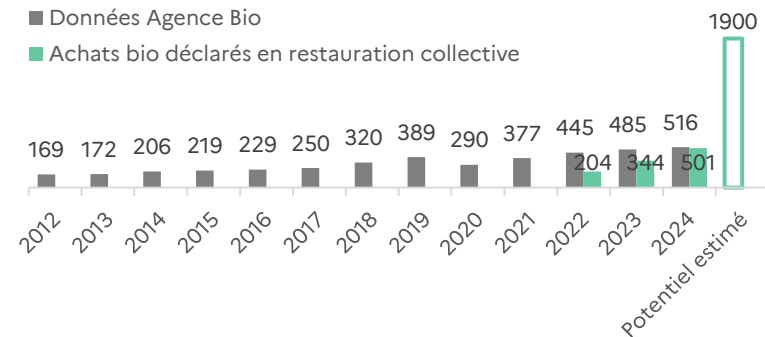
30/03/2026 1. La plupart des produits importés de pays tiers exotiques ne sont pas substituables eu égard aux conditions climatiques (fruits exotiques, cacao, café) et/ou aux volumes en jeu (huile d'olive, agrumes)

Bio – focus restauration collective | Les part des achats Bio et EGalim progressent mais restent en deçà des cibles

Évolution de la part d'achats de produits « Bio » et « EGalim » en restauration collective, selon les années d'achats (en valeur)¹



Évolution des dépenses en bio vs potentiel estimé (en M€)²

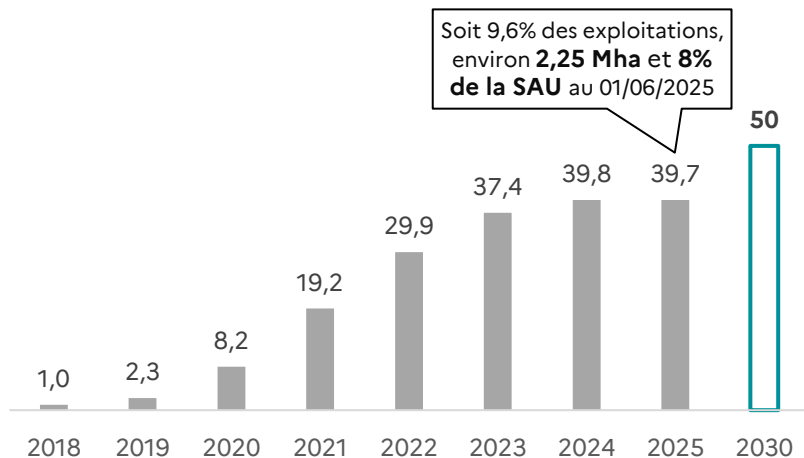


Potentiel estimé : environ 1,9 Mds€ d'achats en respectant 20% d'approvisionnement sur les 9,5 Mds€ estimés pour les matières premières en restauration collectives³

La part des achats de produits durables et de qualité dont bio en restauration collective **reste en deçà de l'obligation fixée par la loi EGalim** : sur les 40% de cantines ayant télédéclaré en 2025 (soit un doublement par rapport à 2024), on estime à 30% la part des produits durable et de qualité dans les achats de 2024 dont 12% de bio. Les résultats sont **hétérogènes selon les secteurs**.

HVE | La progression des labellisations des exploitations en Haute Valeur Environnementale ralentit

Exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale à la mi-année, en milliers¹



La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au niveau le plus élevé de la certification environnementale

La certification environnementale est une démarche de progrès, historiquement construite en 3 niveaux, permettant aux exploitants de valoriser leurs pratiques agricoles favorables pour la biodiversité et l'environnement :

- **Niveau 1** : *supprimé* : Respect des exigences environnementales de la conditionnalité et réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de l'exploitation
- **Niveau 2** : Respect d'un cahier des charges comportant 16 exigences environnementales
- **Niveau 3** : « Haute Valeur Environnementale » fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de l'irrigation

La dynamique **ralentit sur les 3 dernières années** après une croissance exponentielle.

Suite à une étude qui soulignait le besoin de rehausser ses exigences environnementales², la certification HVE a été partiellement renforcée au 01/01/2023. Elle permet cependant toujours un contournement des items principaux par des critères de rattrapage, parfois moins pertinents. Une réflexion a été engagée en 2025 afin d'introduire de nouvelles évolutions au référentiel.

IAA | Les réflexions sur l'adaptation doivent se faire sur toute la chaîne de valeur en intégrant notamment les industries agroalimentaires

L'industrie agroalimentaire française valorise 70% de la production agricole nationale

- L'IAA française transforme 70 % de la production agricole nationale, participant ainsi au **développement économique et industriel des territoires**.
- Elle est également clé pour notre **souveraineté alimentaire**, en garantissant l'accès en suffisance des produits alimentaires consommés par la population (80% des produits alimentaires consommés en France sont transformés).
- En 2024, l'IAA embauchait 463k ETP répartis sur l'ensemble du territoire dans 19 000 entreprises dont 98% de TPE/PME (212Mds€ de chiffre d'affaires généré).

Les industriels sont particulièrement liés à leur amont agricole, sur plusieurs plans

- **Physique**, en étant proches des bassins de production, impactés par l'évolution des aires de répartition agricoles (cultures pérennes par exemple),
- **Volume d'activité**, en fonctionnant alternativement en sous- ou sur-régime selon la disponibilité des intrants, devant absorber les chocs logistiques pour minimiser les pertes de revenus de la filière,
- **Processus**, en s'adaptant aux évolutions de qualité de matières premières agricoles.

Les contraintes de l'IAA sont intrinsèquement liées à celles du milieu agricole. Toute adaptation du milieu agricole doit être réfléchi en miroir côté IAA.

Les filières agricoles sont multiples et variées, les contraintes s'appliquent à des intensités variables selon les filières considérées. Plus une industrie agroalimentaire est proche de la matière première agricole brute, plus celle-ci sera impactée par les enjeux d'adaptation liés à l'agriculture.

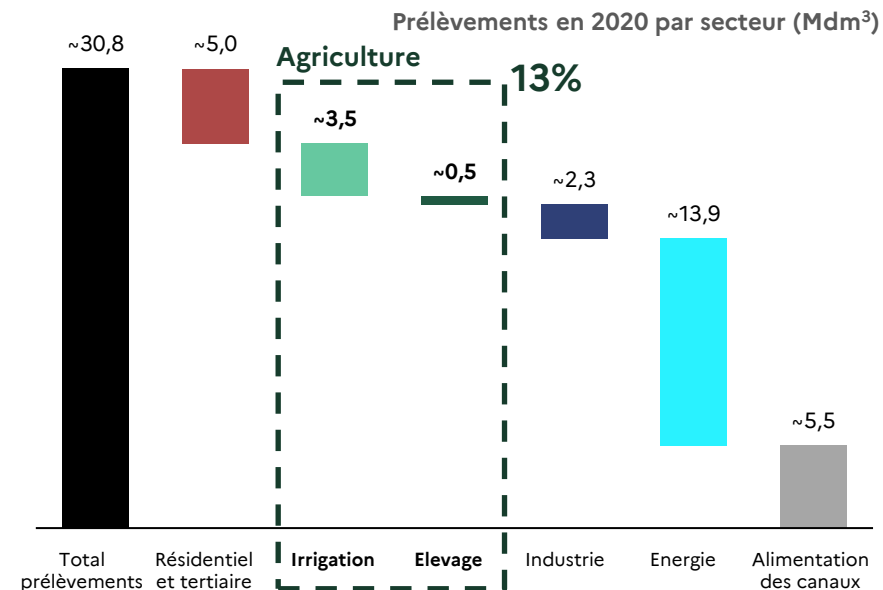
Eau et adaptation au changement climatique

Eau | Prélèvements et consommation d'eau en 2020 – zoom agriculture

Valeur pour une année sèche (2020). Les conditions météorologiques entraînent une variation interannuelle des prélèvements en agriculture.

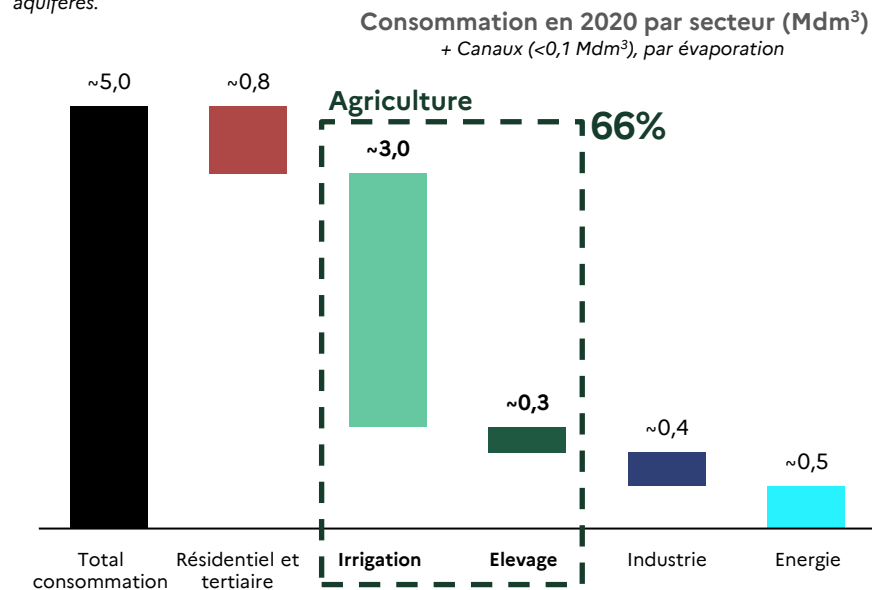
Tous secteurs – prélèvements d'eau douce : 30,8 Mds m³/an

Les prélèvements totalisent l'ensemble des eaux extraites des milieux.



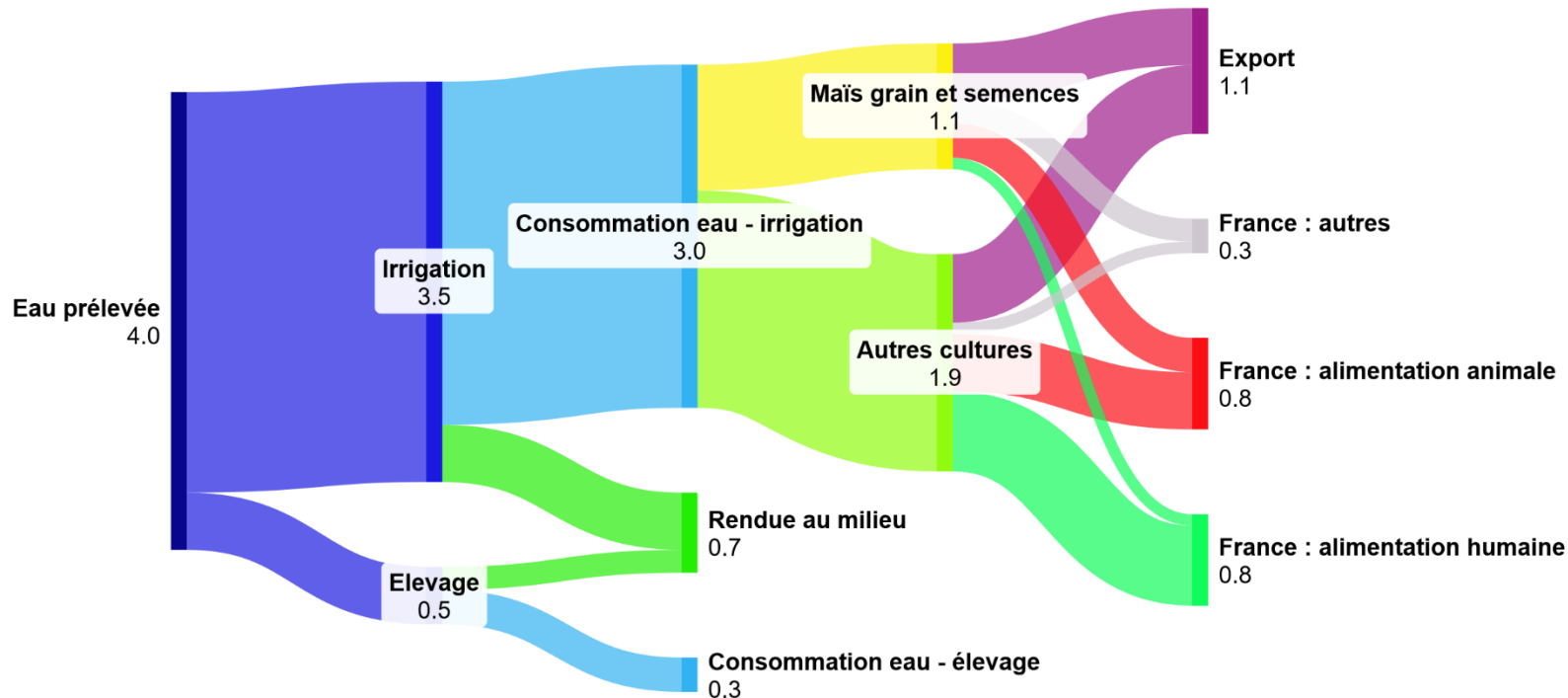
Tous secteurs – consommation d'eau douce : 5,0 Mds m³/an

Consommation = prélèvements - volumes restitués aux milieux. Il s'agit de l'eau qui repart dans l'atmosphère par évaporation, ou incorporée aux produits, et n'est plus disponible dans les aquifères.



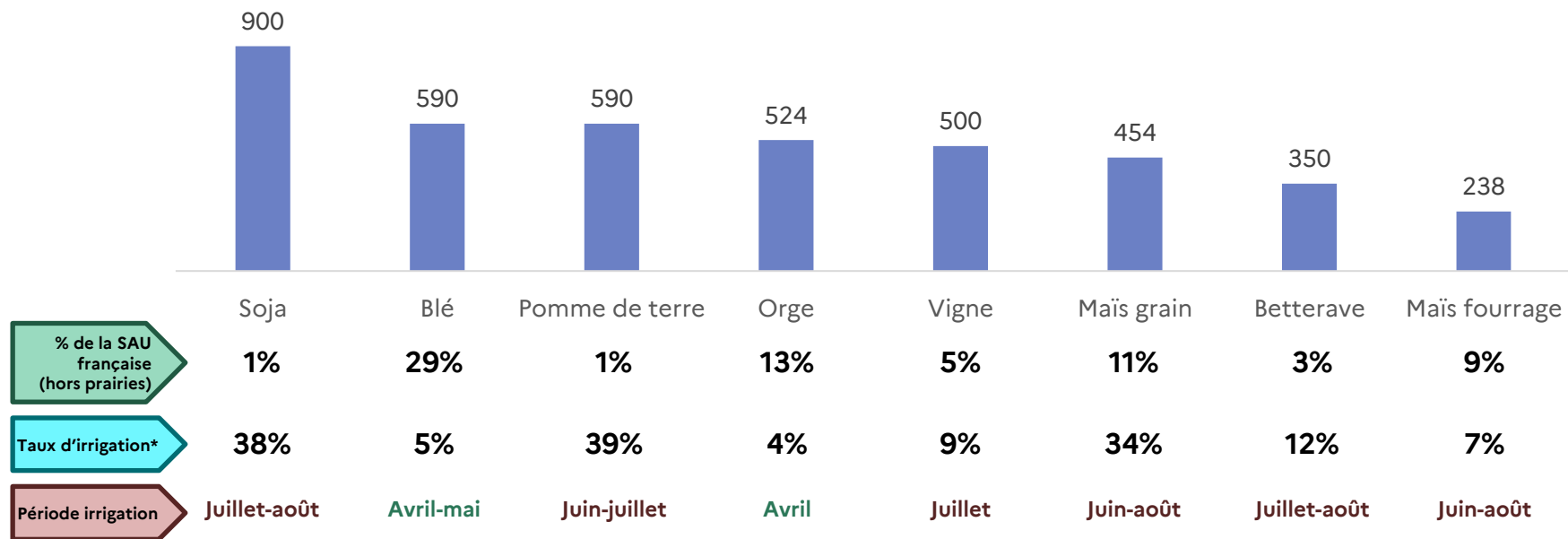
Eau | Consommation d'eau prélevée selon la production/ débouché

Prélèvements et consommation (Mdm³/an) – Agriculture 2020, France hexagonale



Eau | Le maïs a des besoins totaux en eau (irrigation + sol + pluie) plus faibles que le blé, mais concentrés durant l'été

Quantité d'eau (irrigation + sol + pluie) moyenne (en litres) pour fabriquer 1 kg de matière sèche



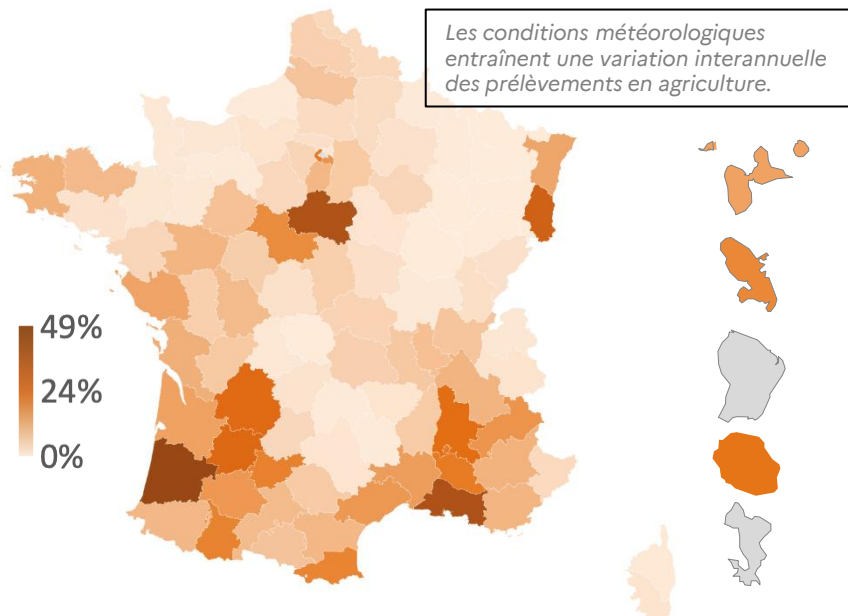
* Surface irriguée / Surface de la culture

Eau | Irrigation : où et quelles cultures ? Données 2020



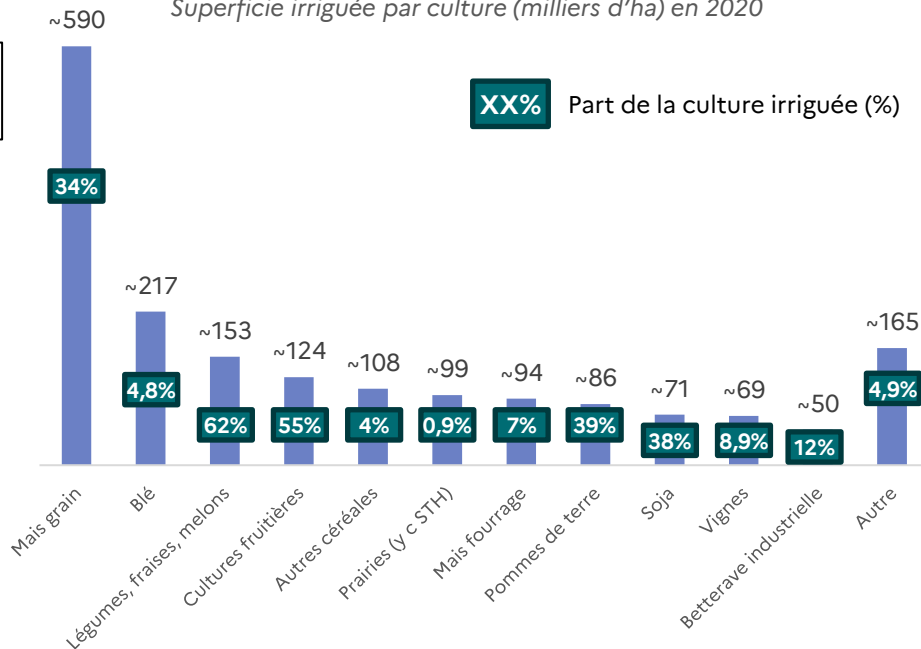
Par département : part de la SAU irriguée

Part de la SAU irriguée dans la SAU totale du département en 2020 (%)



Par culture : superficies totales irriguées

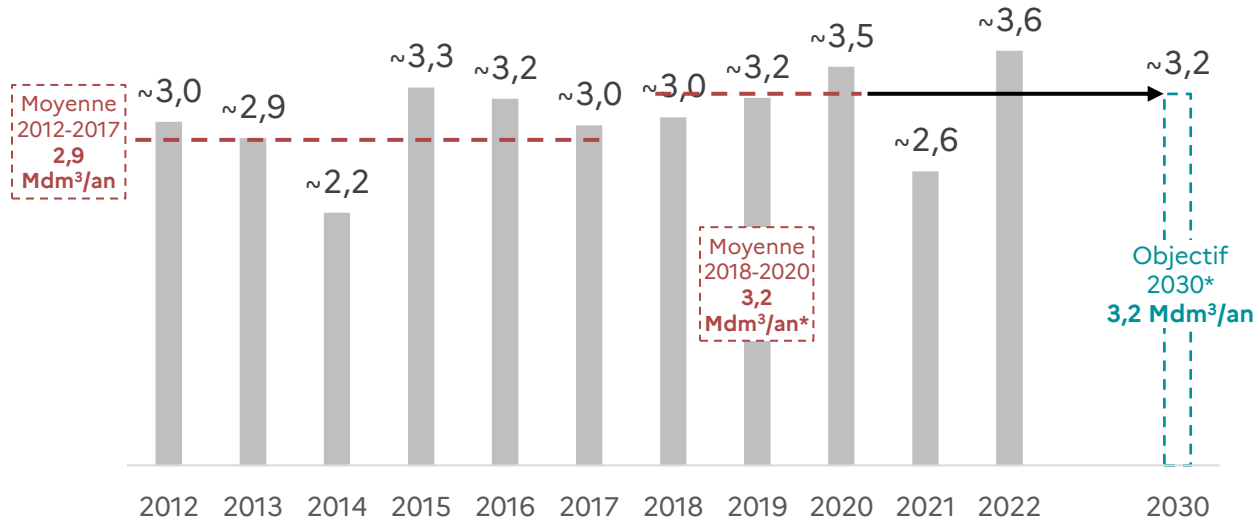
Superficie irriguée par culture (milliers d'ha) en 2020



Eau | Le Plan Eau vise la stabilité des prélèvements pour l'irrigation entre la moyenne 2018-19-20 et 2030

France métropolitaine : prélèvements annuels en eau pour l'irrigation (Mdm³)

Les conditions météorologiques entraînent une variation interannuelle des prélèvements en agriculture.



*Le Plan Eau prévoit une réduction globale, tous secteurs confondus, de 10% des prélèvements d'ici à 2030. Pour le secteur de l'agriculture, l'objectif est la stabilité des prélèvements sur la période¹, tout en irriguant plus de surfaces pour faire face à l'évolution du climat. Cela correspond donc à un objectif de sobriété à l'hectare.

Leviers à mobiliser



Prospective et connaissance

Connaissance à l'instant T : état de la ressource, quels prélèvements, pour quels usages ?
Projections de ressource et demande en eau à horizon 2030 et 2050
Territorialisation de l'évolution ressource/demande



Sobriété en eau à l'hectare

Pratiques agroécologiques : mieux stocker l'eau dans le sol
- Ex : Agroforesterie, haies, couverts
Efficience : modernisation, pilotage de l'irrigation
Optimisation du système de culture - Ex : date de semis, rotations
Sélection variétale



Partage concerté de la ressource

Structures de répartition et gouvernance locales de l'eau
- Ex : SAGE, PTGE, OUGC



Recomposition des productions vers certaines cultures

Cultures peu consommatrices en eau ou résistantes à la sécheresse - Ex. Pois chiche, chanvre, légumineuses, sorgho



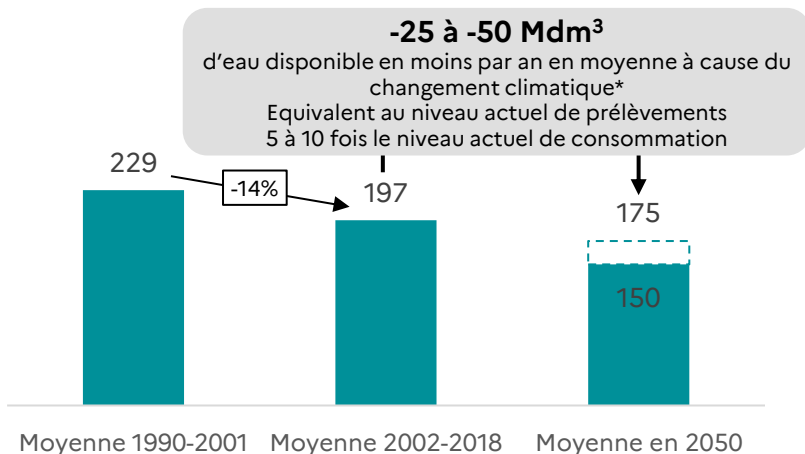
Stockage contre les déséquilibres saisonniers locaux

Stockage naturel - Aquifères
Stockage artificiel - Retenues collinaires, par pompage, en dérivation, etc.

Eau | Les projections reposant sur la TRACC prévoient une baisse importante de la ressource estivale en eau en 2050

Une baisse de la ressource en eau supérieure à l'intégralité des prélèvements...

Ressource en eau renouvelable disponible (Mdm³/an)

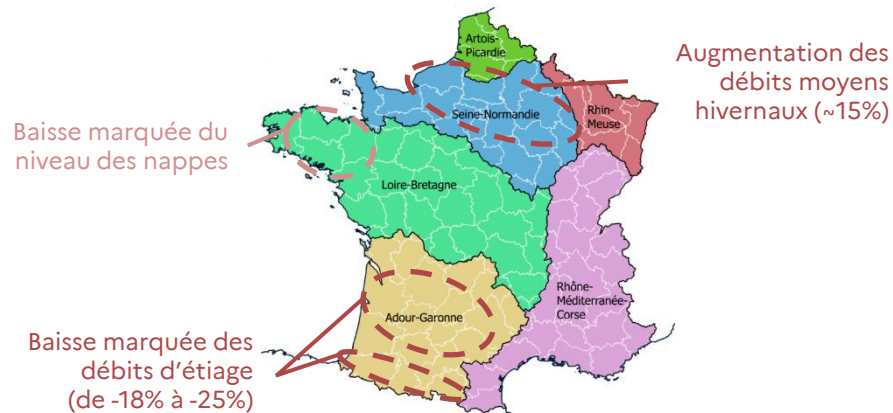


Ainsi, un bilan annuel d'eau renouvelable (précipitations moins évapotranspiration, avant activités humaines) de **150-175 Mdm³/an** deviendrait la nouvelle « norme », avec toujours des fluctuations annuelles autour de cette moyenne (ex. -30% lors d'une année sèche)

... touchant à la fois les ressources superficielles et souterraines, avec de fortes disparités géographiques.

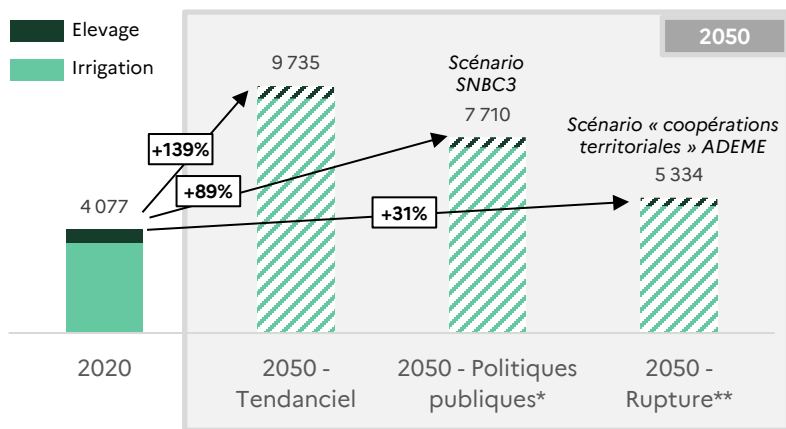
Perspective à horizon 2050** (gammas de projections) :

Précipitations estivales	Sécheresse des sols	Débits moyens estivaux	Débits d'étiage (VCN10été)
-25% à +5%	+2 à +41 jours	0% à -40%	- 2% à -25%



Eau | Les besoins en eau de l'agriculture vont augmenter sous l'effet du changement climatique, avec des risques de tensions locales

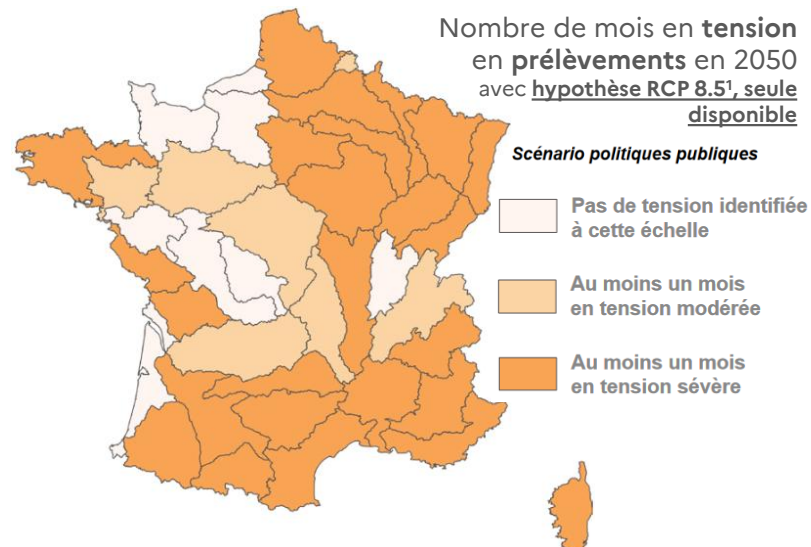
Prélèvements pour l'agriculture entre 2020 et 2050 par scénario (avec hypothèse RCP 8.5¹, seule disponible)



* Scénario politiques publiques : légère diminution du cheptel, hausse des surfaces en soja, **pratiques agroécologiques sur 50% de la SAU**, création de retenues de substitution

** Scénario Rupture : diminution du cheptel, hausse des surfaces en protéines végétales, en légumes et arboriculture, **pratiques agroécologiques sur l'ensemble de la SAU**, pas de création de retenues

À politique inchangée, ~80% du territoire serait en tension en août en 2050 (tous secteurs de prélèvements compris)



À la fin de l'été 2022, 86% du territoire hexagonal était en restriction via des arrêtés sécheresse. Ainsi, la nouvelle « norme » en 2050 serait proche de la situation de 2022.

Eau | Divers instruments permettent de limiter la consommation à l'hectare

Pratiques agroécologiques

Agriculture de conservation

+5 à 15%

Capacité de rétention du sol¹
en système agroécologique*

* Couverture végétale maximale et diversifiée + arrêt du travail du sol → essentiellement travail du sol car le bilan hydrique des couverts végétaux est proche de 0 (meilleure rétention mais également évapotranspiration)

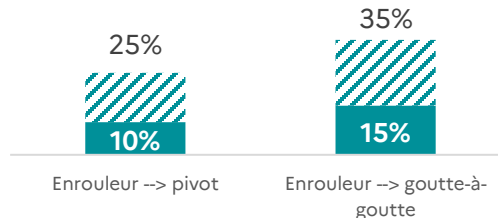
Haies

+5 à 10%

Capacité de rétention du sol²
dans les premières couches

Efficacité des systèmes d'irrigation

Gains d'efficacité selon matériel³



En grandes cultures, bornes basse et haute des économies potentielles

Des gains modérés par un effet rebond

+23% à +100%

Gamme d'effet rebond observée empiriquement⁴

L'étendue de la gamme appelle à considérer ces chiffres avec précaution

Tarification de l'irrigation

-0,1 à -0,5

Gamme d'élasticité de la demande en eau pour l'irrigation en Europe⁵

Et plus globalement des leviers de :

- Mode de tarification : forfaitaire vs volumétrique
- Tarification selon la source du prélèvement
- Tarification saisonnière

Eau | Des outils se développent pour renforcer la concertation des acteurs autour du partage de la ressource

Un renforcement de la connaissance « commune »

Actions du Plan Eau (2023) visant à renforcer la connaissance des prélèvements et les mettre en cohérence avec la disponibilité de la ressource

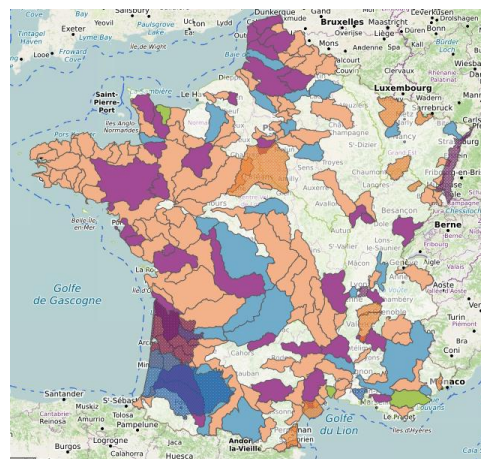
11. Il sera progressivement mis fin aux autorisations de prélèvement au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versants dits en déséquilibre.

12. L'installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés sera rendue obligatoire pour tous les prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale).

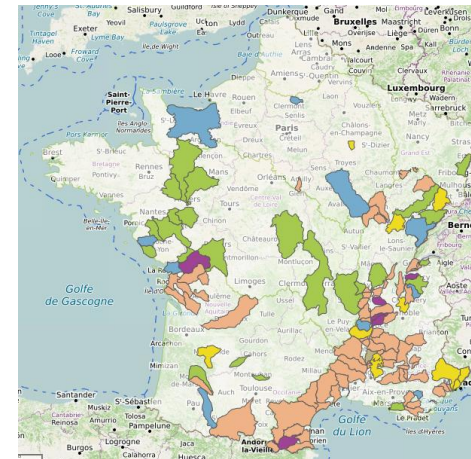
13. L'encadrement des petits prélèvements sera renforcé, en abaissant le seuil de déclaration des forages domestiques, tout en simplifiant la procédure de déclaration.

Des cadres de concertation : exemple des PTGE

SAGE, 2025



PTGE, 2025



■ SAGE/PTGE en état des lieux

■ SAGE/PTGE en urgence

■ SAGE/PTGE en élaboration

■ SAGE/PTGE mis en œuvre

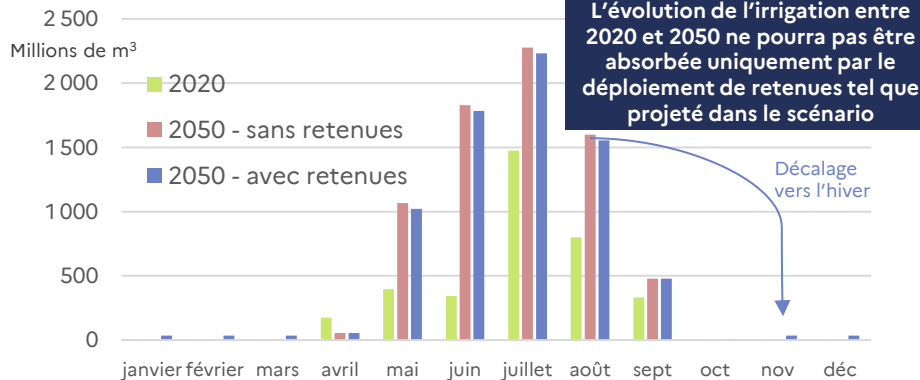
■ SAGE/PTGE en révision

Eau | Le stockage artificiel participera à modérer la demande estivale, mais doit être accompagné de solutions de sobriété pour atteindre un équilibre en 2050

A l'échelle nationale, une projection 2050 de décalage des prélèvements estivaux par le stockage artificiel de -2%

Prélèvements pour l'irrigation en 2020 et 2050 dans le scénario Politiques publiques, échelle nationale

2% des prélèvements estivaux seraient décalés en période hivernale



L'évolution de l'irrigation entre 2020 et 2050 ne pourra pas être absorbée uniquement par le déploiement de retenues tel que projeté dans le scénario

Décalage vers l'hiver

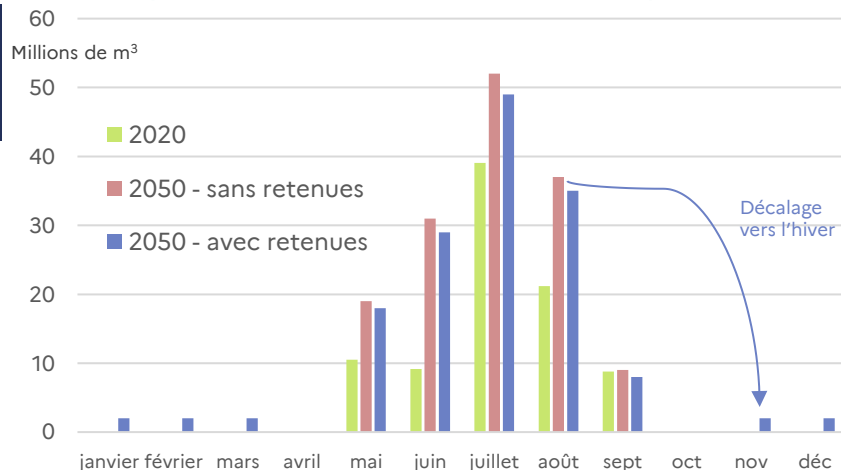
Scénario « politiques publiques » du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, considérant entre autres les hypothèses suivantes :

- +200 Mm³ de retenues de substitution entre 2020 et 2050 à l'échelle nationale
- Point de départ – volumes de retenues certains recensés en 2020 : ~20 Mm³
- 50% de la SAU en pratiques agroécologiques en 2050

Un niveau de décalage plus important dans les bassins versants plus équipés – ex. du sous-bassin de la Charente*

Prélèvements pour l'irrigation en 2050 dans le scénario Politiques publiques, dans le sous-bassin de la Charente

6,8% des prélèvements estivaux seraient décalés en période hivernale



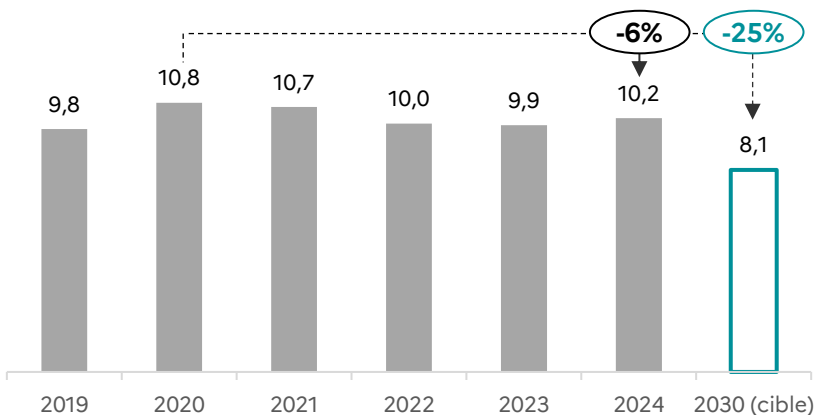
Décalage vers l'hiver

* En proportion de ses prélèvements pour l'irrigation, le sous-bassin de la Charente serait 3 fois plus équipé en retenues que la moyenne nationale

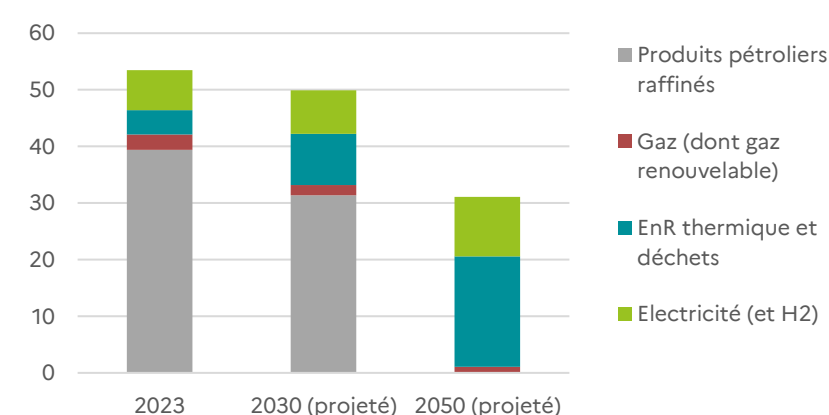
Energie

Energie fossiles | La consommation d'énergies fossiles des bâtiments et machines agricoles repart à la hausse

Émissions de GES liées aux machines et bâtiments (Mt eqCO₂)



Consommation d'énergie finale de l'agriculture (observée et projetée, en TWh)

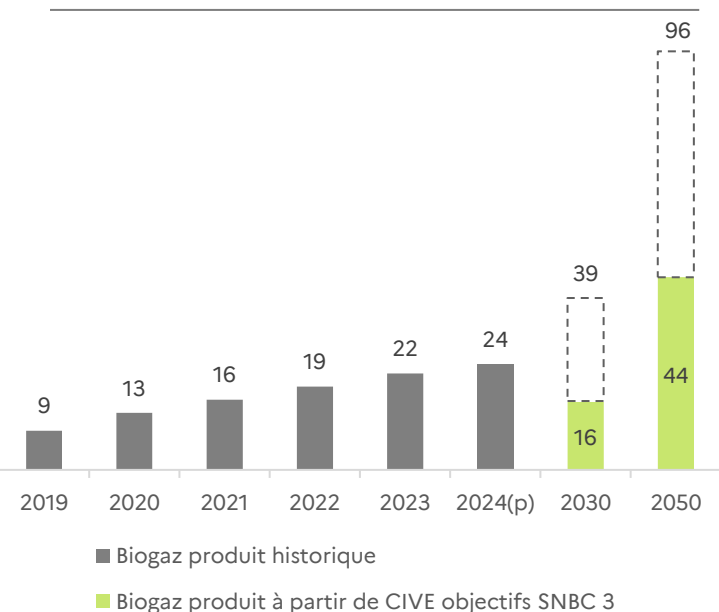


Après une faible réduction, **les émissions du sous-secteur des machines et outils agricoles repartent à la hausse depuis 2023**. Une tendance confirmée sur le S1 2025 avec +7% par rapport au S1 2024 selon les derniers chiffres du CITEPA.

La SNBC 3 (en consultation) vise une **décarbonation du parc d'engins agricoles** par les gains énergétiques, l'électrification et le recours aux biocarburants, ainsi que **l'efficacité énergétique et le déploiement de systèmes de chauffage alternatifs** pour les équipements et bâtiments agricoles – dont serres (pompes à chaleur, géothermie, chaleur fatale, biomasse, etc.).

Biogaz | Des objectifs de production de biogaz ambitieux et reposant fortement sur le développement de couverts végétaux

Production de biogaz et objectifs à 2030-2050
(TWh PCI/an)¹

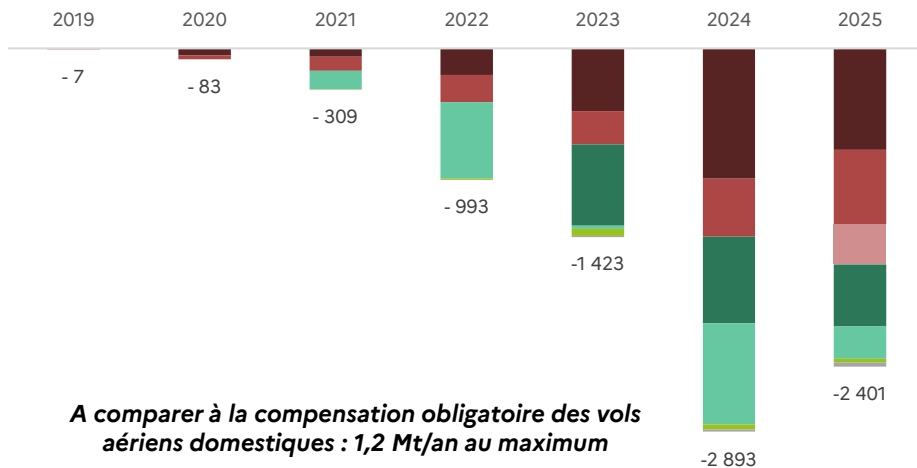


- **La production de biométhane a significativement augmenté** ces dernières années, dépassant les cibles, grâce à un soutien public important (en particulier tarif de rachat par l'Etat, et soutien au CAPEX).
- **Les objectifs de développement sont ambitieux** au regard du potentiel mais nécessaires à l'atteinte du bouclage énergétique de la SNBC.
- **Ces objectifs reposent majoritairement sur le développement de couverts végétaux à vocation énergétique et la mobilisation de résidus de cultures et d'effluents d'élevage**, avec un risque de conflits d'usages (alimentation animale, retour au sol), de compétition pour la ressource en eau et d'utilisation accrue d'intrants (fertilisants et produits phytosanitaires).
- Il convient ainsi de **s'assurer que ce développement est cohérent avec l'ensemble des objectifs de planification écologique**, en maximisant notamment les bénéfices écosystémiques de ces cultures (notamment via l'augmentation de la fixation symbiotique d'azote et de la diversité cultivée).

Label Bas Carbone

Label Bas Carbone | Une progression des labellisations de projets agricoles avec un pic en 2024, mais une demande volontaire encore insuffisante

Volume de réductions d'émissions potentielles labellisées au titre du Label Bas Carbone, par méthode (ktCO₂e)



A comparer à la compensation obligatoire des vols aériens domestiques : 1,2 Mt/an au maximum

- Reboisement / balivage** : replantation de parcelles scolytées, incendiées ou déperissantes, ~200tCO₂/ha sur 30 ans ; conversion de taillis peu productifs en futaies.
- Boisement** : plantation sur prairies ou friches agricoles, souvent pour regrouper des parcelles forestières, ~300tCO₂/ha sur 30 ans
- Gestion forestière à stock continu
- Grandes cultures** : modifications de pratiques agricoles (couverts, labours, etc.) limitant la consommation d'énergie et d'engrais azotés et facilitant le stockage dans les sols; ~10tCO₂/ha sur 5 ans, dont 80% de stockage
- CarbonAgri**: modification des pratiques d'élevage (conduite et alimentation des troupeaux, gestion des déjections, autonomie fourragère)
- Plantation de haies/vergers** : plantations d'arbres (amandiers, châtaigniers, pommiers); ~60tCO₂/ha sur 15/20 ans
- Autres** : SobacEco, Ecométhane, herbier de posidonie, villes arborées, bâtiment

Focus agricole

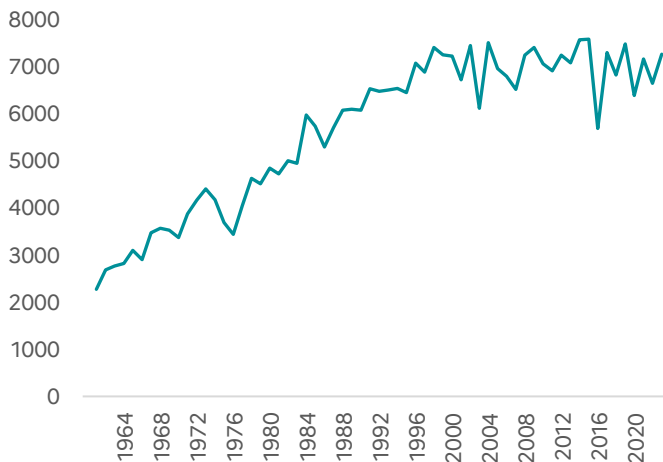
Au total **8,1 MtCO₂e** ont été labellisées au titre du Label Bas Carbone au 31/12/2025 en cumulé depuis 2019, **dont 3,6 MtCO₂e en agriculture, soit 45%**.

Les acteurs remontent cependant des difficultés à vendre les crédits agricoles, notamment du fait de prix en moyenne plus élevés que les crédits forestiers français, et significativement plus élevés que la moyenne internationale. On observe en général une chute de la demande sur le marché volontaire mondial. Des pistes sont à l'étude.

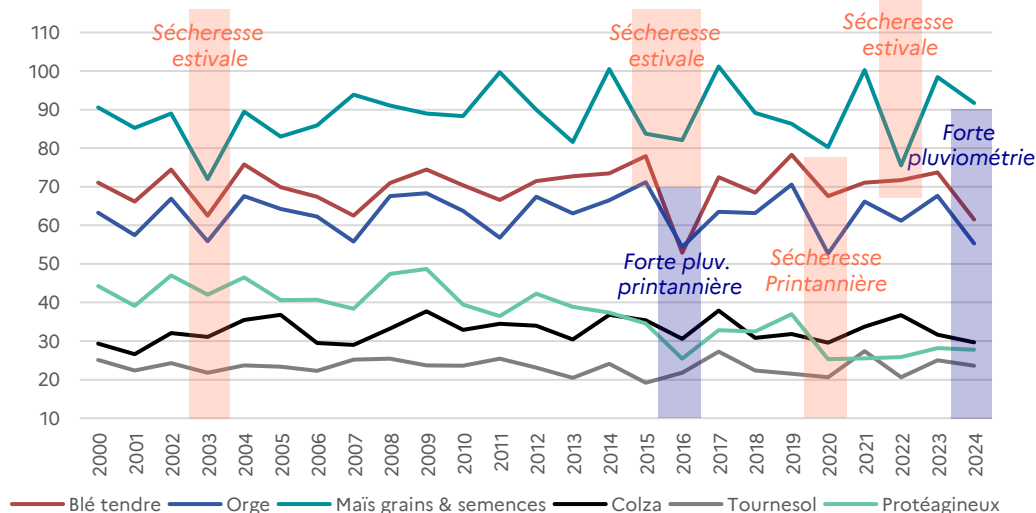
Rendements et santé des sols

Rendements et aléas | Les rendements des principales cultures stagnent et sont de plus en plus affectés par les aléas climatiques

Évolution des rendements en blé tendre en France (kg/ha)¹



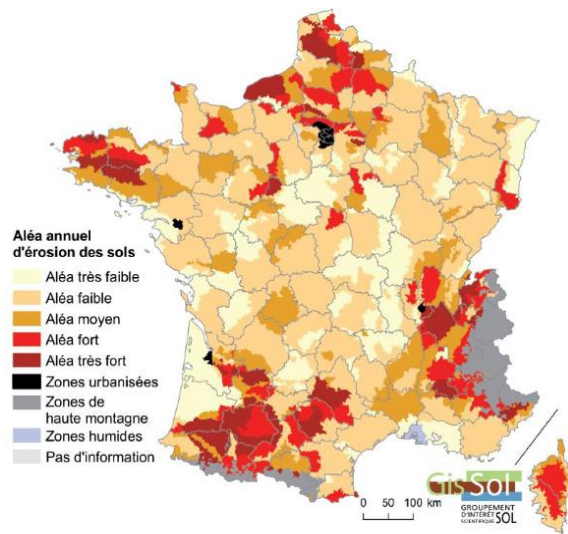
Évolution des rendements des céréales et oléoprotéagineux (quintal/ha)²



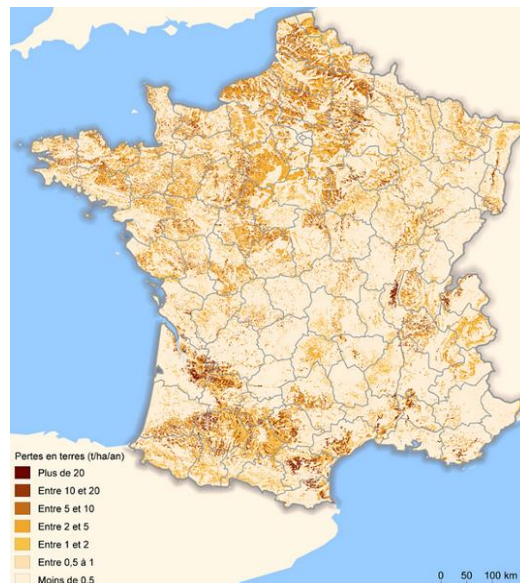
Les rendements semblent au global avoir atteint un plafond depuis 30 ans, malgré des progrès génétiques continus (inscription au catalogue des semences de nouvelles variétés tous les ans). Ils sont de plus en plus affectés par les aléas climatiques.

Sols | Des sols soumis à l'érosion

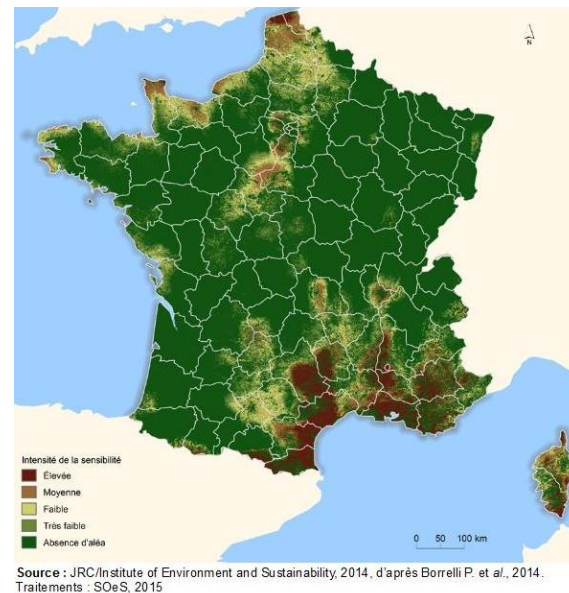
Probabilité annuelle d'érosion des sols ¹



Érosion hydrique : pertes en terres (2010)²



Sensibilité des sols à l'érosion éolienne



Périmètre : France hexagonale, données non disponibles à iso-format pour les Outre-Mer

Les pratiques reconnues comme bénéfiques pour lutter contre l'érosion et améliorer la santé des sols ne sont pas encore généralisées : jusqu'à 17% de surface laissées nues en 2021 dans certaines régions.³

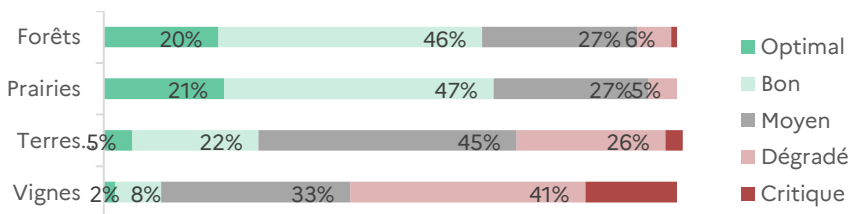
Sols | Certaines zones présentent une santé des sols dégradée

La santé des sols de l'hexagone est inégale

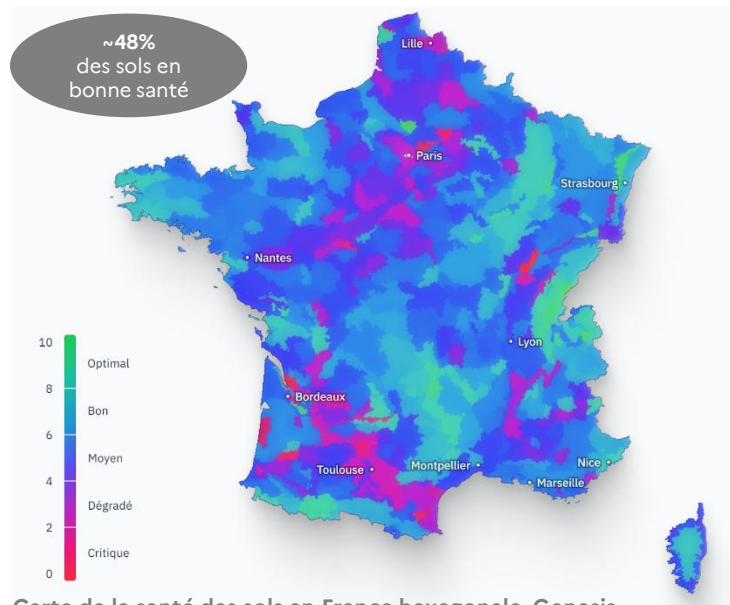
Carte de santé des sols réalisée à partir des données disponibles du réseau de mesures de la qualité des sols français de l'INRAE (RMQS)¹. La carte représente un indicateur de santé des sols calculé à partir d'une harmonisation des variables du RMQS pour rendre compte de l'état des sols par rapport à leur contexte pédoclimatique.

Variables RMQS utilisées: biomasse microbienne, ratio champignon/bactéries, carbone organique, éléments traces métalliques, perte de sol par érosion hydrique et réservoir utilisable sur 0-30 cm.

La santé des sols varie selon l'usage



Seulement 27% des sols de grandes cultures et 10% des sols de vignobles en bonne santé: les sols les plus dégradés sont ceux dont l'usage implique des perturbations et pratiques nocives.



Carte de la santé des sols en France hexagonale, Genesis
Périmètre : France hexagonale, données non disponibles à iso-format pour les Outre-Mer

Des voies d'amélioration identifiées:

- Réduction du travail du sol
- Fertilisation non uniquement minérale
- Rotation de cultures fréquente
- **Couverture végétale toute l'année**

Glossaire

Glossaire 1/4

Ammonitrate	Engrais azoté fabriqué par voie chimique, renfermant essentiellement du nitrate d'ammonium. (Larousse)
Balivage	Opération de conversion en futaie de taillis ou taillis-sous-futaie, combinant la sélection de perches et d'arbres d'avenir et le martelage d'une éclaircie à leur profit (ONF, Mémento sylvicole - coupes : châtaigneraie en futaie irrégulière, 2015)
CAPEX	Les Capital Expenditure représentent les investissements réalisés par une société. Il peut s'agir de nouvelles immobilisations incorporelles telles que des marques ou des brevets ainsi que d'immobilisations corporelles telles que des nouvelles machines. (IFPPC)
CIVE	Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique, implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale. Les CIVE sont récoltées pour être utilisées en tant qu'intrant dans une unité de méthanisation agricole. (Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire)
CMR	Agents chimiques qui ont, à moyen ou long terme, des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (INRS). Le terme cancérigène (ou cancérigène), mutagène et reprotoxique (CMR) définit une catégorie de substances chimiques particulièrement dangereuses en tant que sources de risques à effets différés. Ces composés sont soit cancérigènes (pouvant entraîner un cancer), soit mutagènes (entraînant des mutations génétiques), soit toxiques pour la reproduction (pouvant entraîner entre autres des possibilités de stérilité). Certaines substances chimiques peuvent présenter plusieurs de ces dangers en même temps. Plusieurs seuils sont définis : 1A (avéré), 1B (supposé), 2 (suspecté). (INRAE)
CO2e	Équivalent dioxyde de carbone (CO2e). L'unité de mesure universelle utilisée pour indiquer le potentiel de réchauffement de la planète (PRP) de chaque gaz à effet de serre, exprimé en PRP d'une unité de dioxyde de carbone. Il est utilisé pour évaluer sur une base commune la libération (ou la non-libération) de différents gaz à effet de serre. (portail RSE beta.gouv)
Débit d'étiage	Débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un pas de temps donné en période de basses eaux (OFB).
Dénitrification	Réduction des nitrates (NO ₃ -) en azote gazeux (N ₂) par des bactéries en situation d'anoxie. Un milieu en anoxie est tel que l'oxygène sous sa forme dissoute en est absent. Ce phénomène est différent de la consommation des nitrates par les végétaux. (Eaufrance) La dénitrification émet du N ₂ O, gaz à effet de serre à très fort pouvoir réchauffant (273 fois celui du CO ₂ sur 100 ans).

Glossaire 2/4

Digestat	Résidu liquide, pâteux ou solide issu de la méthanisation de boues d'épuration, seules ou en mélange avec d'autres matières. (Art. R. 543-312. Décret n° 2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants)
Érosion	Perte de sol par l'entraînement de sa partie la plus superficielle vers un autre lieu. (INRAE)
Eutrophisation	Enrichissement excessif des cours d'eau et des plans d'eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. (Eaufrance)
Fixation symbiotique	Fixation de diazote atmosphérique par les racines des plantes en symbiose avec des bactéries du sol. (Ministère de l'Agriculture) Ce procédé, presque exclusivement propre à la famille des légumineuses, permet de diminuer les besoins en engrais azotés de synthèse.
HRI	Harmonized Risk Indicator. Masse totale de substances actives vendues par an pondérée en fonction de groupe de risque. (Emilie Maugin, Cst Ecophyto, 2024) Indicateur de la Commission Européenne, qui est calculé sur la base du nombre de molécules actives présentes sur le marché pondéré par leur dangerosité pour la santé. (INRAE)
HVE	La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au 3e niveau de la certification environnementale des exploitations agricoles, le niveau le plus élevé. (Ministère de l'Agriculture)
IAA	Industrie agroalimentaire.
Lixiviation	Extraction d'un ou plusieurs éléments sous l'action d'un solvant. Par extension on appelle lixiviation toute opération consistant à soumettre une matrice (solide, pâteuse, pulvérulente, etc.) à l'action d'un solvant, en général de l'eau (ADEME). Dans ce document il est question de la lixiviation des éléments minéraux solubles dans l'eau (notamment azote et potassium) par la percolation de l'eau en excès dans le sol, ce qui appauvrit les sols par la perte d'éléments nécessaires à la croissance des plantes et la pollution des milieux aquatiques, qui peut conduire à l' <i>eutrophisation</i> .
LOSARGA	La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture promulguée le 24 mars 2025.

Glossaire 3/4

MAEC	Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sont un outil de financement public mis en œuvre dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC). Elles accompagnent les agriculteurs et agricultrices qui le souhaitent dans l'adoption ou le maintien de pratiques favorables à l'environnement. Les exploitants engagés dans une ou plusieurs MAEC sont rémunérés dès lors qu'ils respectent un cahier des charges précis pendant toute la durée de leur engagement, fixée à cinq ans. (RNAR, Ministère de l'Agriculture).
MAFOR	Matières fertilisantes d'origine résiduaire. Matière d'origine résiduaire diverses. Riches en éléments NPK, elles peuvent être utilisées pour fertiliser ou amender les sols agricoles. (Chambre d'agriculture d'Occitanie).
Méthanisation	Processus naturel biologique de dégradation de la matière organique animale ou végétale en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie), grâce à l'action de multiples micro-organismes. Elle se produit naturellement dans certains milieux tels que les marais ou peut être mise en œuvre volontairement dans des installations dédiées. (GRDF) Elle produit alors du biométhane, identique dans sa composition et ses usages au méthane fossile.
NODU	Nombre de Dose Unité. Rapport de la quantité vendue de chaque <i>substance active</i> sur sa « dose unité », c'est-à-dire la dose maximale de cette substance active applicable lors d'un traitement « moyen » une année donnée. (INRAE) Le NODU est exprimé en ha, par exemple la pulvérisation de 2ha avec une demie-dose maximale d'une <i>substance active</i> donnera un NODU de 1.
OAD	Les Outils d'Aide à la Décision (OAD) sont des solutions numériques conçues pour accompagner les agriculteurs dans leurs choix techniques, économiques, environnementaux et réglementaires. (Chambre d'agriculture d'Ardennes)
PCI	Le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) mesure l'énergie thermique libérée par un combustible (gaz, bois, fioul) lors de sa combustion. Contrairement au PCS, il ne prend pas en compte la chaleur latente de la vapeur d'eau contenue dans les fumées, récupérée par des systèmes comme les chaudières à condensation. (Engie)
PNNS	Programme national nutrition santé.

Glossaire 4/4

PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PPP	Produit composé d'une ou plusieurs <i>substances actives</i> (SA) et de co-formulants. Ces produits sont destinés notamment à protéger les végétaux contre des organismes nuisibles, assurer leur conservation ou encore détruire les végétaux indésirables (Anses).
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. Démarche qui vise à prendre en charge des enjeux de gestion quantitative de l'eau ainsi qu'à définir puis mettre en œuvre un programme d'actions permettant de mettre en adéquation les besoins et la ressource en eau disponible. (Gest'Eau)
QSA	Quantité de <i>Substance Active</i> . Cet indicateur calcule les quantités (en kg) de substances actives contenues dans les produits phytosanitaires vendus. (DRAAF Grand Est)
RCP	Representative Concentration Pathways. Profils représentatifs d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre d'ozone et de précurseurs des aérosols qui correspondent aux scénarios de référence définis par le GIEC. (DGEC)
RICA	Le Réseau d'information comptable agricole source unique de données microéconomiques et comptables provenant chaque année de plus de 80 000 exploitations agricoles de l'Union européenne. (Commission Européenne)
Substance Active	Substances, y compris les micro-organismes, exerçant une action générale ou spécifique sur les organismes nuisibles ou sur les végétaux, parties de végétaux ou produits végétaux. (agriculture.gouv)
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone

Le secrétariat général à la planification écologique

A propos du Secrétariat général à la planification écologique

Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a été créé par le Décret n° 2022-990 du 7 juillet 2022. Au service du Premier ministre, il est chargé de :

- coordonner **l'élaboration des stratégies nationales** sur les sujets de **climat, énergie, biodiversité, et économie circulaire**, dans le **respect des engagements internationaux et nationaux**, de veiller en particulier à la soutenabilité de ces stratégies et à leur différenciation, afin de s'adapter aux particularités de chaque territoire et d'intégrer les enjeux économiques et sociaux, de veiller à la **cohérence des politiques publiques avec les stratégies** mentionnées ci-dessus ;
- **veiller à leur mise en œuvre** par les Ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'actions ;
- veiller à **l'évaluation régulière des politiques** menées au titre de ces stratégies et des plans d'action et à la publication d'indicateurs pour en rendre compte ;
- assurer le **secrétariat du Conseil de planification écologique** ;
- préparer et coordonner la **réponse du gouvernement au Haut conseil pour le climat** ;
- concevoir, mettre en œuvre et déployer auprès des usagers et partenaires, divers services en prolongement des missions précédentes.

Plus d'informations sur : <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>



PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général à la planification
écologique